



Assemblée générale du samedi 13 juin 2026 Colruyt Group Academy, Chaussée de Liège 477, 5100 Namur

L'assemblée générale débute à 09h30.

Composition de l'Assemblée Générale

Sont présents :

Pour le conseil d'administration :

Mesdames Marie-Thérèse **JOLIET** (vice-présidente), Catherine **NICOLAS** et Claire **PORPHYRE**, ainsi que Messieurs Philippe **AIGRET** (trésorier général), Fabrice **APPELS**, Jean-Pierre **DELCHÉF** (président), José **NIVARLET** (vice-président) et Bernard **SCHERPEREEL** (secrétaire général).

Pour les délégations provinciales des parlementaires :

Bruxelles-Brabant wallon (6 représentants/7)

Messieurs Jean-Louis **DE GREEF**, Olivier **DE ROY**, Claude **DUJARDIN**, Patrick **GILLARD**, Laurent **MONSIEUR**, et Yves **VAN WALLENDael** (plus procuration Fabien Muylaert)

Hainaut (5 représentants/7)

Messieurs Michel **FOHAL** (plus procuration d'Axel Hervelle), Pascal **LECOMTE** (plus procuration d'André Dupont), Jacques **LECRIVAIN**, Philippe **STUEZ** et Jean-Marc **TAGLIAFERO**.

Liège (9 représentants/9)

Madame Silvana **CERRONE**, Messieurs Claude **CAUBERGH** (avec procuration de Jean-Pierre Lerousseaux), Antoine **DRAGUET** (avec procuration de Marcel Dardinne), Bernard **DHEUR**, Alain **GRIGNET**, Michel **HALIN**, Christian **JONIAUX**, Michel **LEJEUNE** et André **SCHROYEN** (avec procuration de Claude Germy).

Luxembourg (2 représentants/3)

Messieurs Paul **GROOS** (plus procuration de Philippe Léonard) et Jonathan **SAUVEY**.

Namur (4 représentants/4)

Messieurs Michaël **CASTELLANI** (avec procuration de Bernard Delvigne), Pascal **HENRY**, Pascal **SONNET** (avec procuration de Pascal Herquin) et Gérard **TRAUSCH**.

Pour les membres du personnel :

Madame Véronique **LAURENT**, Messieurs Raphaël **OBSOMER** (directeur sportif) et Pierre **THOMAS** (directeur général).

Le président ouvre la séance à 9h30.

Hommage aux défunts

Avant d'entamer les travaux de l'assemblée générale, Mr Scherpereel, secrétaire-général cite la liste des personnes disparues depuis l'assemblée générale de mars 2026 :

- Monsieur Michel LOOZEN, ancien membre et secrétaire du groupement des parlementaires de Bruxelles - Brabant Wallon, cheville ouvrière de l'UAA Etterbeek
- Madame Eliane DEGUELDRE, secrétaire du BCJ Ressaix
- Monsieur Vincent FAUVEAU, arbitre provincial affilié au RCBE 2000
- Monsieur Claude NOËL, ancien secrétaire du RBC Montagnard
- Monsieur Emile DEHAZE, ancien secrétaire du BCFO Seneffe
- Monsieur Geoffrey DIERCKX, joueur et petit-fils de Jean DIERCKX
- Madame PRINCEN, épouse de Jean PRINCEN, arbitre liégeois
- Madame Maggy GILMAN, 1^{er} arbitre de la province de Liège à avoir atteint le niveau national, et ancienne secrétaire du RBC Ans
- Monsieur Jos FRANQUINET, ancien président du Royal Ans BC
- Monsieur Jean LANTIN, supporter de la 1^{ère} heure du RBC Haneffe
- Madame Patricia FRANCK, maman de Nicolas FRANCK, coach à la CTJ Liège
- Monsieur Guy DONY, pilier et vice-président du RBC Haneffe
- Madame Andrée LEBLANC, ancienne membre de la CTJ Liège
- Monsieur Gilbert LENS, ancien coach et entraîneur de basketball dans plusieurs clubs liégeois
- La grand-mère d'Adin GOJAK, membre CFA Liège
- Monsieur Michel THIRY, une des chevilles ouvrières du club de Tintigny et également membre fondateur de l'AWBB où il a occupé durant plusieurs années les fonctions d'administrateur et de vice-président au sein du Conseil d'Administration. Ancien membre du CP et du groupe des parlementaires du Luxembourg.
- Monsieur Guy DESSY, ancien vice-président du Comité provincial, ancien président de la Commission de la Propagande et arbitre provincial namurois
- Madame Paulette PAQUET, maman de feu Jean-Marie DELEUZE, grand-mère de Marvin DELEUZE, membre du Comité provincial de Namur, de Jérémy DELEUZE, coach au RBC Maillen, de Virginie DELEUZE, ancienne joueuse du BC Boninne.
- Madame Elisabeth DENEVE, épouse d'Edgard Belfroid, ancien parlementaire Bruxelles Brabant Wallon
- Madame Emilie REMACLE, maman de Didier PRINSEN, coach dans de nombreux clubs namurois

Préambule

Merci de votre présence à cette première assemblée générale de la saison

Jean-Pierre Delchef (président) : remercie les personnes présentes :

Monsieur Christophe **NOTELAERS**, président du comité provincial du Hainaut

Monsieur Daniel **GUSTIN**, président du conseil judiciaire provincial de Liège

Monsieur Philippe **BOLSENS**, secrétaire du comité provincial du Hainaut

Monsieur Bernard **LANGE**, secrétaire du conseil judiciaire provincial de Liège

Monsieur Jean-Pierre **MESPOUILLE**, membre du département championnat Basketball Belgium

Monsieur Axel **HERVELLE**, candidat au conseil d'administration

Monsieur Fabien **MUYLAERT**, candidat au conseil d'administration

1. Contrôle des pouvoirs des parlementaires

Bernard Scherpereel (secrétaire général) : Les 30 parlementaires sont présents ou valablement représentés
Le quorum pour l'approbation des rapports annuels, de la répartition du PF18 et des élections est de 16/30.
Le quorum pour les modifications des dispositions des statuts du ROI est de 20/30.

Jean-Pierre Delchef (président) :

Mesdames, messieurs,

Avant d'entamer nos travaux, je vous propose de jeter un petit regard dans le rétroviseur de l'AWBB :

-19 mai 2001 : décision de l'assemblée générale extraordinaire de la FRBB de réorganiser le basketball belge en créant 3 nouvelles entités : la future Basketball Belgium, Basket Vlaanderen et l'AWBB.

- 30 juin 2001, création de l'AWBB ici déjà à Jambes par 30 parlementaires représentant les 5 futures provinces de notre fédération

Parmi ceux-ci, il reste 3 survivants : Gérard Trausch, Claude Dujardin et votre serviteur

-13 juin 2026 : 3^{ième} assemblée générale de la saison 25-26, la 25^{ième} saison de notre, de votre fédération.

25 ans !

25 ans que dans le courant du mois de juin, l'assemblée générale se réunit pour clôturer administrativement la saison de Basket !

25 ans que le conseil d'administration vous soumet le rapport de ses activités, celui de ses différents départements. Avec moult détails, une profusion de chiffres, des fautes de frappe, des erreurs, minimes, certes mais des erreurs qui toutefois ne devraient pas occulter le travail inlassable de bénévoles
Si nous entendons vos remarques légitimes sur la forme, je souhaiterais attirer votre attention sur le fond.
Sur le fond de notre action.

L'Association Wallonie Bruxelles de Basket-ball continue de grandir, de bien grandir. Et ce à tous les niveaux
Aujourd'hui, l'AWBB compte

- Plus de 250 clubs
- 2.145 équipes sans le mini-basket
- Près de 57.500 membres
- 19 membres de personnel

Une réelle petite entreprise qui ne connaît pas la crise !

Jugez-en

- *Des compétitions nationales, régionales, provinciales jeunes et séniores*
- *Des animations pour les U8, U10*
- *Des événements tels les tournois de Saint-Nicolas ou de Noël, GGG ou Boys can play.*
- *Des Coupes 5c5 ou 3x3 dont le succès grandissant est éloquent*
- *Une formation des entraîneurs qui est montrée en exemple dans toute la Communauté française*
- *Une formation des arbitres, qui se modernise au fil des saisons et qui séduit de plus en plus de candidats ;*
- *Une présence permanente sur les réseaux sociaux, téléphones locaux ou autres moyens de communication*
- *Une informatique de plus en plus performante qui vous fait découvrir des vocables au sens mystérieux.*
- *Un centre de formation qui forme les champions de demain et qui ont des prédécesseurs renommés dont le plus est Ajay Mitchell, champion NBA 2024-2025.*

M'arrêtant là, mesdames, messieurs, je souhaiterais adresser mes plus vifs remerciements à tous ceux qui contribuent au quotidien à la grandeur de notre sport :

- *Les dirigeants de clubs*
- *Les Acteurs de notre sport : joueurs, joueuses, arbitres, coaches*
- *Les Responsables fédéraux, qu'ils agissent au niveau national, régional, provincial.*

Merci à tous et longue vie à l'Association Wallonie Bruxelles de Basketball !

2. Approbation du PV de l'assemblée générale du 21 mars 2026

Jean-Pierre Delchef (président) : le premier point réside dans l'approbation formelle du procès-verbal de la dernière assemblée générale.

Michel Lejeune (Liège) : plusieurs interpellations en mars ont été formulées sur le Plan Stratégique Global et son budget. Rien n'est mentionné à ce sujet dans le procès-verbal et aucun point n'est mis à l'ordre du jour de l'assemblée générale de ce jour. Dans le procès-verbal de mars, à la page 9, on indique que des explications seront données en juin et ici, dans l'ordre du jour reçu, rien n'est mentionné. Je sais qu'une enquête a été envoyée cette semaine aux dirigeants de clubs. Est-ce que nous aurons aujourd'hui un premier bilan du Plan Stratégique Global ?

Jean-Pierre Delchef (président) : le point actuel concerne l'approbation formelle du procès verbal de l'assemblée de mars. Vous l'avez reçu en temps utile et nous avons reçu en retour deux remarques, qui ont été intégrées dans le PV. En ce qui concerne le Plan Stratégique Global, ce dernier n'est pas repris à l'ordre du jour compte tenu du fait que nous sommes encore en période transitoire. Le Plan Stratégique Global est prévu à partir du 01.07.26, donc la saison prochaine. Le travail entamé ne fera pas l'objet d'un rapport global puisque nous devons attendre la réalisation de certains points, qui sera effective le 30.06.26. En résumé, une première présentation sera faite en juin 2027. Il est légitime de permettre à Pierre d'intervenir à ce sujet. Pour répondre rapidement à Michel, ce sera fait lors de la présentation du rapport informatique. On peut déjà vous parler des workflows, qui ont connu un large succès (plus de 90 % des mutations ont été traitées via le système de workflows).

Plus de questions. Votes :

VOTES	7	7	9	3	4	30
PROV	BBW	HAI	LGE	LUX	NAM	TOTAL
<i>Pour</i>	7	7	9	3	4	30
<i>Contre</i>	0	0	0	0	0	0
<i>Abs.</i>	0	0	0	0	0	0
<i>Majorité absolue</i>					Résultat	OUI
<i>>16</i>						

2.1. Confirmation de l'entrée en vigueur immédiate des articles PA75 quater, PJ65bis et PM8

Jean-Pierre Delchef (président) : ces 3 dispositions votées en mars nécessitent un vote de votre part pour confirmer leur entrée en vigueur immédiate.

Pas de question. Votes en bloc :

VOTES	7	7	9	3	4	30
PROV	BBW	HAI	LGE	LUX	NAM	TOTAL
<i>Pour</i>	7	7	9	3	4	30
<i>Contre</i>	0	0	0	0	0	0
<i>Abs.</i>	0	0	0	0	0	0
<i>Majorité absolue</i>					Résultat	OUI
<i>>16</i>						

3. Rapports annuels des différents départements régionaux et approbation

3.1. Rapport annuel du secrétaire-général 2025-2026

Jean-Louis Degreef (Bruxelles Brabant Wallon) : est ce qu'il est possible de connaître la répartition, jeunes / seniors ?

Jean-Pierre Delchef (président) : un bug informatique nous empêche actuellement d'obtenir les chiffres, donc non. Mais nous pouvons les communiquer plus tard.

Plus de questions. Votes :

VOTES	7	7	9	3	4	30
PROV	BBW	HAI	LGE	LUX	NAM	TOTAL
<i>Pour</i>	7	7	9	3	4	30
<i>Contre</i>	0	0	0	0	0	0
<i>Abs.</i>	0	0	0	0	0	0
<i>Majorité absolue</i>					Résultat	OUI
>16						

3.2. Rapport du trésorier général 2025-2026

Michel Lejeune (Liège) : concernant la vérification du calcul PM12, aucune information n'a pour l'instant été fournie aux clubs. Les clubs s'inquiètent car nous n'avons toujours pas les chiffres pour 25-26.

Pierre Thomas (Directeur Général) : de manière générale, comme je vous l'avais dit, plus on avance dans les années, plus le calcul devient compliqué. La vérification est manuelle, ce qui prend énormément de temps. Normalement, les clubs recevront les informations utiles courant de semaine prochaine

Plus de questions. Votes :

VOTES	7	7	9	3	4	30
PROV	BBW	HAI	LGE	LUX	NAM	TOTAL
<i>Pour</i>	7	7	9	3	4	30
<i>Contre</i>	0	0	0	0	0	0
<i>Abs.</i>	0	0	0	0	0	0
<i>Majorité absolue</i>					Résultat	OUI
>16						

3.3. Rapport annuel du département Championnat 2025-2026

Pas de question. Votes :

VOTES	7	7	9	3	4	30
PROV	BBW	HAI	LGE	LUX	NAM	TOTAL
<i>Pour</i>	0	7	9	3	4	23
<i>Contre</i>	0	0	0	0	0	0
<i>Abs.</i>	7	0	0	0	0	7
<i>Majorité absolue</i>					Résultat	OUI
>16						

Jean-Pierre Delchef (président) : y a-t-il une motivation pour l'abstention ?

Yves Van Wallendael (Bruxelles Brabant Wallon) : nous avons reçu les calendriers pour saison 26-27 de la compétition jeunes. Lors de la dernière assemblée générale, le département championnat a proposé de voter le fait de créer une catégorie Bronze en plus des séries Gold et Silver, afin d'éviter qu'il y ait plus de 18 équipes en Silver.

Et à la réception des calendriers, on constate que dans toutes les catégories garçons, les séries Silver comportent plus de 18 équipes. Je demande que l'on applique ce qui a été voté.

On me répond qu'on a dû accorder des dérogations parce que certains clubs ne comprennent pas pourquoi ils ne se retrouvent pas en Silver. On nous propose quelque chose, on le vote et on ne l'applique pas, je ne comprends pas. Je demande à l'assemblée générale de se prononcer sur l'application de ce qui a été voté. Si maintenant, il suffit de dire qu'on ne comprend pas le règlement pour obtenir une dérogation, je ne comprends pas la gestion du département.

Jean-Pierre Delchef (président) : le point actuel concerne le rapport annuel du département championnat. Votre intervention concerne la saison 26-27, je propose de permettre à Marèse de vous répondre au point 10 de l'ordre du jour.

Olivier De Roy (Bruxelles Brabant Wallon) : je m'abstiens concernant rapport en tant que tel car il me semble incomplet.

Jean-Pierre Delchef (président) : concernant les présences, je demande à Marèse de répondre

Olivier De Roy (Bruxelles Brabant Wallon) : on ne parle que de la préparation de la saison et essentiellement par courriel

Marie-Thérèse Joliet (conseil d'administration) : nous travaillons avec Joseph Turrisi (vérification des feuilles de match), Salvatore Faraone (modification de calendrier) et Catherine Nicolas (vérification PC 53). Nous n'avons pas besoin de nous réunir pour effectuer ces contrôles. Dès qu'il y a un souci, on se téléphone. Nous habitons loin les uns des autres, se réunir en présentiel constituerait une perte de temps. Nous sommes cependant en communication permanente.

3.4.Rapport annuel du département Coupe 2025-2026

Pas de question. Votes :

VOTES	7	7	9	3	4	30
PROV	BBW	HAI	LGE	LUX	NAM	TOTAL
Pour	7	7	9	3	4	30
Contre	0	0	0	0	0	0
Abs.	0	0	0	0	0	0
Majorité absolue					Résultat	OUI
>16						

3.5.Rapport annuel du département Arbitrage 2025-2026

Laurent Monsieur (Bruxelles Brabant Wallon) : à la page 3, j'aurais voulu des explications sur le paragraphe 'Nous avons dû remplacer 56 arbitres pour l'ensemble de la compétition et nous avons dû faire appel à 28

arbitres provinciaux des cinq provinces, notamment celles et ceux des projets féminin Awbb et potentiel Awbb, que nous tenons à remercier pour l'aide apportée.'

Philippe Aigret (Trésorier Général) : les déconvocations, ce n'est pas une nouveauté. Si les arbitres sont disponibles au niveau de l'application, il peut y avoir des changements au niveau des convocations. Nous avons des projets 'potentiels' et 'féminin' et ces arbitres sont régulièrement appelés à arbitrer en TDM ou en TDW, c'est une sorte de stage.

Laurent Monsieur (Bruxelles Brabant Wallon) : donc ces 28 déconvocations ne concernent que des matches seniors régionaux ?

Philippe Aigret (Trésorier Général) : oui

Laurent Monsieur (Bruxelles Brabant Wallon) : seulement 56 arbitres déconvouqués sur 4150 convocations envoyées ? Ce n'est pas beaucoup

Philippe Aigret (Trésorier Général) : oui, c'est vrai que c'est peu. Je ne sais pas retracer l'historique. Je pense que cela concerne plus des soucis de dernière minute que des déconvocations totales.

Plus de questions. Votes :

VOTES	7	7	9	3	4	30
PROV	BBW	HAI	LGE	LUX	NAM	TOTAL
Pour	7	7	9	3	4	30
Contre	0	0	0	0	0	0
Abs.	0	0	0	0	0	0
Majorité absolue >16					Résultat	OUI

3.6.Rapport annuel du département Détection & Formation 2025-2026

Yves Van Wallendael (Bruxelles Brabant Wallon) : logiquement, le rapport s'arrête au 15/05. Est-ce qu'on pourrait nous donner l'évaluation que le département fait de la nouvelle formule des JRJ et éventuellement des mesures pour d'éventuelles modifications de cette nouvelle formule. Je suppose qu'une réunion s'est tenue depuis le 15/05 et que la nouvelle formule a été évoquée ?

Jean-Pierre Delchef (président) : une réunion du département a eu lieu mardi dernier

José Nivarlet (conseil d'administration) : oui, le sujet a été évoqué

Yves Van Wallendael (Bruxelles Brabant Wallon) : peut-on savoir ce que vous en pensez ?

José Nivarlet (conseil d'administration) : cette formule permet à la direction sportive de voir beaucoup plus de jeunes. Les jeunes sont friands du 3x3. Certains parents sont mécontents car le 3X3 prend plus de temps car c'est organisé sous forme de tournoi et les parents doivent rester la journée. Mais les jeunes sont demandeurs.

Jean-Pierre Delchef (président) : en primeur, sans engager le département ni le conseil d'administration et attendu que la réunion a eu lieu cette semaine ci, il est légitimement impossible de vous donner un rapport circonstancié et en bonne et due forme. Le directeur sportif va néanmoins vous donner quelques informations sur le volet compétitif de cette nouvelle formule.

Raphaël Obsomer (Directeur sportif) : il y avait 2 parties au JRJ, la première en 3X3, la seconde en 5C5. Le but est de voir tous les jeunes avec un même temps de jeu équilibré, et dans toutes les situations. On a tenu compte cette année du nombre d'affiliés dans chaque province. Si Liège compte le triple d'affiliés par rapport au Luxembourg, il est normal que Liège soit plus représentée. Souvent, on nous amenait les meilleurs jeunes du moment. Ici, le fait d'élargir permet d'avoir plus de potentiel. Il faut savoir que dans les années de naissance concernées, 70 % de jeunes jouent au basket depuis moins de 3 ans. Ce qui nous intéresse dans ces détectations, c'est que les provinces nous amènent des jeunes qu'on ne connaît pas encore, ou qui ont une maturité plus tardive. Nous poursuivrons cette formule jusqu'en 2028. Auparavant, les provinces jouaient l'une contre l'autre. Avec cette nouvelle formule, il ne sera quasi plus possible d'avoir deux équipes de la même province avant la finale. Les coaches ont été briefés sur cette nouvelle formule. La principale remarque formulée concerne le fait que des jeunes se levaient trop tôt et rentraient fort tard après une journée complète. Il y aura donc un match de moins.

Plus de questions. Votes :

VOTES	7	7	9	3	4	30
PROV	BBW	HAI	LGE	LUX	NAM	TOTAL
Pour	0	7	9	3	4	23
Contre	0	0	0	0	0	0
Abs.	7	0	0	0	0	7
Majorité absolue				Résultat		OUI
>16						

Jean-Pierre Delchef (président) : y a-t-il une motivation pour l'abstention ?

Claude Dujardin (Bruxelles Brabant Wallon) : José, la rédaction de ton rapport est problématique, tu fais un copié collé de l'année passée. Que viennent faire les termes 'médecin généraliste' ? Un invité est deux fois présent. Désolé mais administrativement, c'est pas correct. Il s'agit simplement d'attirer ton attention là-dessus.

Patrick Gillard (Bruxelles Brabant Wallon) : la forme est inadéquate

Olivier De Roy (Bruxelles Brabant Wallon) : j'ai fait partie à l'époque du département et je suis surpris de constater que seules deux réunions se sont tenues sur une saison, il s'agit d'un département important. De plus, c'est quand même un problème de recevoir un rapport quelque peu incompréhensible

3.7. Rapport annuel du département Mini-Basket 2025-2026

Pas de question. Votes :

VOTES	7	7	9	3	4	30
PROV	BBW	HAI	LGE	LUX	NAM	TOTAL
Pour	7	7	9	3	4	30
Contre	0	0	0	0	0	0
Abs.	0	0	0	0	0	0
Majorité absolue				Résultat		OUI
>16						

3.8.Rapport annuel du département Relations CP-CDA 2025-2026

Pas de question. Votes :

VOTES	7	7	9	3	4	30
PROV	BBW	HAI	LGE	LUX	NAM	TOTAL
Pour	7	7	9	3	4	30
Contre	0	0	0	0	0	0
Abs.	0	0	0	0	0	0
Majorité absolue				Résultat		OUI
>16						

3.9.Rapport annuel du département promotion & événements 2025-2026

Pas de question. Votes :

VOTES	7	7	9	3	4	30
PROV	BBW	HAI	LGE	LUX	NAM	TOTAL
Pour	7	7	9	3	4	30
Contre	0	0	0	0	0	0
Abs.	0	0	0	0	0	0
Majorité absolue				Résultat		OUI
>16						

3.10.Rapport annuel du département Ethique et égalité des chances 2025-2026

Pas de question. Votes :

VOTES	7	7	9	3	4	30
PROV	BBW	HAI	LGE	LUX	NAM	TOTAL
Pour	7	7	9	3	4	30
Contre	0	0	0	0	0	0
Abs.	0	0	0	0	0	0
Majorité absolue				Résultat		OUI
>16						

3.11.Rapport annuel du département communication & media 2025-2026

Pascal Sonnet (Namur) : nous n'avons plus reçu de lettre du secrétaire depuis un an. Est-ce normal ?

Jean-Pierre Delchef (président) : la lettre du secrétaire est un complément, qui d'ailleurs n'est pas reprise dans les missions du département communication. L'essentiel des informations est repris dans les newsletters et sur les réseaux sociaux. On communique autrement, il n'a pas été jugé utile de faire en plus des lettres du secrétaire.

Gérard Trausch (Namur) : la lettre du secrétaire constituait une bonne source d'information pour les parlementaires. Certaines informations sont dédiées aux secrétaires de clubs et nous ne sommes pas forcément au courant

On reçoit des questions de la part des clubs et on ne sait pas répondre. C'est une bonne source d'information indirecte

Jean-Pierre Delchef (président) : pouvez-vous me citer un exemple ?

Gérard Trausch (Namur) : la labellisation. Nous n'étions pas au courant des éléments qui constituaient les dossiers. Nous n'avons aucun renseignement pour répondre aux clubs.

Jean-Pierre Delchef (président) : la lettre du secrétaire à chaque fois été envoyée aux parlementaires. Les informations d'ordre général sont envoyées aux parlementaires. Je peux entendre qu'au niveau institutionnel, vous soyez informés dans les mêmes délais que les clubs. Nous en prenons note.

Plus de questions. Votes :

VOTES	7	7	9	3	4	30
PROV	BBW	HAI	LGE	LUX	NAM	TOTAL
Pour	7	7	9	3	4	30
Contre	0	0	0	0	0	0
Abs.	0	0	0	0	0	0
Majorité absolue				Résultat		OUI
>16						

4. Rapport annuel du Conseil d'Administration et de ses commissions

4.1. Rapport annuel du conseil d'administration 2025-2026

Pas de question. Votes :

VOTES	7	7	9	3	4	30
PROV	BBW	HAI	LGE	LUX	NAM	TOTAL
Pour	7	7	9	3	4	30
Contre	0	0	0	0	0	0
Abs.	0	0	0	0	0	0
Majorité absolue				Résultat		OUI
>16						

4.2. Rapport annuel de la commission informatique 2025-2026

Michel Lejeune (Liège) : j'ai simplement dit qu'il n'y avait pas de bilan concernant le Plan Stratégique Global, tu m'as répondu tout à l'heure. Ceci dit, je reste un peu sur ma faim.

Pierre Thomas (Directeur Général) : plusieurs éléments de réponses :

Axe 1 - accompagnement des clubs : plusieurs actions allaient être entreprises. L'audit est toujours en cours. La création du système de workflow est maintenant mise en place, de nouveaux vont suivre (matches amicaux et désaffiliations administratives). Une enquête sur les besoins au niveau des clubs a été envoyée.

Axe 2 - l'enquête auprès des coaches est mise en place. Elle sera envoyée à toutes les personnes qui ont suivi les cours 25-26. Nous avons déjà lancé une campagne annuelle de recrutement des arbitres, elle sera axée la saison prochaine vers les plus jeunes.

Axe 3 - bonne gouvernance. Le diagnostic a débuté, vous recevrez aussi, en tant que parlementaires, un

questionnaire. L'organisation d'une réunion mensuelle pour les membres du personnel est mise en place. Le développement d'un plan de formations est en cours et sera bientôt finalisé

L'analyse des dossiers judiciaires en cours aussi, pour fin juillet nous aurons le taux de traitement des dossiers, le taux moyen de traitement, taux de convocations et autres.

Axe 4 - coordinatrice Bask'in au sein de l'AWBB, il s'agit de Véronique Geuzaine. Il faut une vision spécifique par rapport au Bask'in et une demande de subside a été envoyée à la loterie nationale

Axe 5 - Sport de haut niveau. Structure des sélections régionales. Redéfinir l'organigramme des équipes nationales. Cela prendra un peu plus de temps à cause des affaires récentes connues

Axe 6 - Image de l'AWBB (site internet et autres). Toujours en cours. Nous sommes en train de réaliser un audit au niveau du développement des moyens de communication. Nouveau partenaire au niveau de Basketball Belgium, Deloitte. Ce nouveau partenaire finance en partie les audits liés à nos moyens de communication.

Axe 7 - Modernisation des compétitions. Audit sur les calendriers. Mise en place d'un règlement jeunes régionaux, pour toutes les catégories.

Axe 8 - Ethique et éco responsable. Pas encore commencé, prévu pour fin décembre

Axe 9 - Entame des démarches pour la réalisation d'une infrastructure sportive. On a commencé à identifier les options de terrains potentiels. Nous sommes actuellement dans la sollicitation des subides pour pouvoir avancer sur ce projet.

Jean-Pierre Delchef (président) : il est prévu de vous présenter un rapport plus complet en juin 2027.

Claude Dujardin (Bruxelles Brabant Wallon) : je suis très content que Pierre nous ait annoncé cela. Tu avais dit concernant Gregulator, on y reviendra en juin. On n'en parle pas dans l'axe 5 ?

Pierre Thomas (Directeur Général) : j'ai eu des contacts avec Gregulator, l'idée est de créer un partenariat. On veut lui faciliter la vie car la personne n'a pour le moment pas accès à notre base de données. A terme, ça se retrouvera sur notre site internet.

Plus de questions. Votes :

VOTES	7	7	9	3	4	30
PROV	BBW	HAI	LGE	LUX	NAM	TOTAL
Pour	7	7	9	3	4	30
Contre	0	0	0	0	0	0
Abs.	0	0	0	0	0	0
Majorité absolue					Résultat	OUI
>16						

4.3. Rapport annuel de la commission 3X3 2025-2026

Gérard Trausch (Namur) : je souhaite souligner la justesse du rapport et le travail réalisé

Pas de question. Votes :

VOTES	7	7	9	3	4	30
PROV	BBW	HAI	LGE	LUX	NAM	TOTAL
Pour	7	7	9	3	4	30
Contre	0	0	0	0	0	0
Abs.	0	0	0	0	0	0
Majorité absolue					Résultat	OUI
>16						

5. Approbation des interprétations données par la commission législative

Néant

6. Approbation des conventions et nominations faites par le conseil d'administration

Néant

7. Mise à jour des statuts de l'ASBL et du ROI, par urgence

7.1. Proposition de modification du ROI

CDA ARTICLE 53 Sixties : MISE À JOUR DES LISTES

1. Tout joueur non encore inscrit sur une liste d'une équipe peut être ajouté à une liste d'une équipe du club moyennant la procédure informatique
2. Un joueur figurant sur la liste de l'équipe d'une division peut être aligné, sous réserve d'inscription sur la liste informatique correspondante à cette équipe dans une autre équipe de la même division ou d'une division inférieure ou supérieure s'il n'a pas encore disputé de rencontres officielles ou si son équipe déclare forfait général avant le 31 décembre de la saison en cours, **quel que soit son âge.**
3. Un joueur figurant sur la liste de l'équipe d'une division peut être aligné, sous réserve d'inscription sur la liste informatique correspondante à cette équipe complémentaire dans l'équipe d'une division supérieure. Cette qualification est immédiate **et définitive**, le joueur concerné n'étant plus qualifié pour les autres équipes **de niveau inférieur ou de même niveau du club. [...]**

Après l'antépénultième journée de championnat de la série, aucun ajout sur la liste de la série concernée ne peut être envisagé.

Motivation

1. mise en concordance avec la proposition de modification de l'article PM9 (un joueur dont l'équipe déclare forfait général pourra être repris sur la liste d'une autre équipe de son club).
2. Précisions apportées suite aux discussions qui ont eu lieu lors de l'assemblée générale du 21 mars 2026 qui visent à cadrer les modalités de mise à jour des listes et ce indépendamment des options visées à l'article PC 53ter pour les U23.

Pas de questions. Votes :

VOTES	7	7	9	3	4	30
PROV	BBW	HAI	LGE	LUX	NAM	TOTAL
Pour	7	7	9	3	4	30
Contre	0	0	0	0	0	0
Abs.	0	0	0	0	0	0
Majorité 2/3 >16					Résultat	OUI

CDA * ARTICLE 76 : FORFAIT

Perd la rencontre par forfait, avec application de l'article PC.73 :

- 1) l'équipe qui inscrit, sur la feuille de marque, toute personne qui ne satisfait pas aux prescriptions de l'article PC.16 ;
- 2) l'équipe visitée, si le **conseil judiciaire le comité ou le département compétent** estime que la rencontre n'a pu se dérouler régulièrement, le matériel indispensable faisant défaut ou présentant de graves défauts ou si le terrain de jeu est tracé imparfaitement ;
Pour statuer le comité ou le département compétent se base sur le commentaire sur la feuille de match électronique et/ou sur le(s) rapport(s) des arbitres.
- 3) l'équipe qui tombe sous l'application de tout autre cas de forfait prévu au Code de jeu ;
- 4) l'équipe tombant sous l'application de l'article PC.36, l'article PC.86 et l'article PJ.33.

5) l'équipe qui n'inscrit pas sur la feuille de marque le nom d'un coach, d'un marqueur, d'un chronométrateur, d'un chronométrateur de tirs (excepté les catégories mini-basket et rencontres hors classements), d'un délégué aux arbitres ou qui y inscrit un membre non-licencié ; seule une amende est prévue pour le club qui n'inscrit pas de délégué de club (PC 28)

Par dérogation à l'alinéa 1, l'équipe qui inscrit sur la feuille de marque, comme officiel de table, le nom d'un membre, non qualifié ou non licencié sera sanctionnée d'une amende visée au TTA.

6) l'équipe qui inscrit sur la feuille de marque le nom d'un membre suspendu.

Motivation

1. Octroyer la compétence aux organes administratifs de statuer en première instance sur les problèmes d'équipements ou de matériel.
2. Permettre auxdits organes administratifs de baser leur décision sur des pièces utiles.
3. Pas voie de conséquence, toute décision d'un comité ou d'un département peut faire l'objet d'un recours devant les instances disciplinaires.

Jean-Pierre Delchef (président) : suite aux décisions et après échanges animés avec les instances judiciaires, le conseil d'administration propose de revenir à une situation antérieure, à savoir que le problème sera soumis en première instance aux comités provinciaux, le club aura toujours le recours de faire appel.

Pas de question. Votes :

VOTES	7	7	9	3	4	30
PROV	BBW	HAI	LGE	LUX	NAM	TOTAL
<i>Pour</i>	7	7	9	3	4	30
<i>Contre</i>	0	0	0	0	0	0
<i>Abs.</i>	0	0	0	0	0	0
<i>Majorité 2/3 >16</i>					Résultat	OUI

CdA Article PC 86 : JOUEURS NON REGULIEREMENT LICENCIES

1. Il est interdit d'aligner des joueurs non affectés au club ou suspendus. Cette interdiction vaut également pour les matches amicaux et tournois. Les dérogations à cette règle sont renseignées aux articles PC.78 et PC.82.
 2. Les joueurs qui changent de club ou qui s'affilient à l'AWBB après l'antépénultième journée de championnat ne sont pas qualifiés pour les matches de la saison régulière, des play-offs, **test-matches, tours finaux** et des coupes de la saison en cours.
 3. Tout coach d'une équipe « seniors » ne peut être aligné dans une autre équipe « seniors » de la même série. Les sanctions (plus les amendes prévues au TTA), pour toute infraction à cet article, sont précisées à l'article PC.16/2.
- NOTE: Le terme "ALIGNÉ" au sens d'un joueur aligné au sein d'une équipe signifie : "Être inscrit sur la feuille de match, sans nécessairement jouer".

Motivation

Prévoir toutes les hypothèses de compétition et éviter les interprétations

Jean-Pierre Delchef (président) : on intègre dans l'interdiction concernant les test match et tours finaux.

Pas de question. Votes :

VOTES	7	7	9	3	4	30
PROV	BBW	HAI	LGE	LUX	NAM	TOTAL
<i>Pour</i>	7	7	9	3	4	30
<i>Contre</i>	0	0	0	0	0	0
<i>Abs.</i>	0	0	0	0	0	0
<i>Majorité 2/3 >20</i>					Résultat	OUI

HAI - ARTICLE 8 : PROCÉDURE DE DÉSAFFILIATION ORDINAIRE

Les clubs seront avertis par mail du fait que leur liste de membres, sur laquelle ils peuvent barrer les membres qui leur sont affectés, est prête à l'encodage sur extranet. Une annexe au mail reprendra les instructions complètes concernant l'encodage et le renvoi d'une liste provisoire au 30 juin. Les membres barrés deviennent des membres passifs définitifs en date du 30 juin.

Les clubs qui n'auraient pas été avertis au 20 mai doivent s'adresser au SG. Une fois l'encodage terminé et validé, cette liste doit être signée par deux (2) des quatre (4) personnes prévues à l'article PA.77 et renvoyée au SG, par envoi recommandé sous enveloppe ou courriel, contre accusé de réception, et en un seul fichier, au plus tard le 30 juin, le cachet postal faisant foi, sous peine d'une amende prévue au TTA. En cas de non-réception de la liste des membres, le S.G. adressera un rappel au club (secrétaire et président) défaillant, lui enjoignant de renvoyer ladite liste provisoire de membres avant le 30 juin.

La liste provisoire transmise par le club deviendra définitive au 30 septembre, sauf si le club adresse un avenant à cette première liste avant cette date. Cet avenant, intitulé « avenant relatif à la suppression exceptionnelle », devra être envoyé au SG avant le 30 septembre, conformément aux modalités de l'article PA.77, et uniquement s'il concerne des membres non-sportifs ou des joueurs appartenant aux catégories U19 filles et/ou U21 garçons au maximum qui n'ont pas encore été aligné une seule fois en match. Il est important de noter qu'un seul avenant relatif à la suppression exceptionnelle pourra être transmis, et ce, impérativement avant le 30 septembre, **cette faculté ne pouvant être utilisée qu'à une seule reprise**. Si aucun avenant relatif à la suppression exceptionnelle n'est envoyé avant cette date, la liste provisoire deviendra automatiquement définitive au 30 septembre.

Lorsque la liste provisoire des membres n'a pas été renvoyée avant le 30 juin, il ne sera pas tenu compte de la désaffiliation des joueurs barrés et aucun avenant relatif à la suppression exceptionnelle ne pourra être pris en compte. Lorsqu'un membre barré des listes du club auquel il est affecté apparaît par la suite sur la liste d'un autre club, celui-ci sera automatiquement débité de la somme prévue au T.T.A. (PA.97 – affiliation)

Tout avenant relatif à la suppression exceptionnelle de la liste qui arriverait après le 30 septembre ne sera pas prise en considération.

Motivation

Précision demandée par l'assemblée générale du 21 mars 2026

Jean-Pierre Delchef (président) : à votre demande, préciser que la possibilité de pouvoir apporter un avenant à la liste PM8 ne peut être fait qu'une seule fois

Olivier De Roy (Bruxelles Brabant Wallon) : il y a un problème dans le libellé par rapport à la date.

Jean-Pierre Delchef (président) : il s'agit d'un toilettage, on l'avait noté

Plus de questions. Votes :

VOTES	7	7	9	3	4	30
PROV	BBW	HAI	LGE	LUX	NAM	TOTAL
Pour	7	7	9	3	4	30
Contre	0	0	0	0	0	0
Abs.	0	0	0	0	0	0
Majorité 2/3 >20					Résultat	OUI

NORMES DES SANCTIONS

Gérard Trausch (Namur) : est ce que la proposition signée par le conseil judiciaire de Liège a bien été avalisée par le conseil judiciaire général et le conseil d'administration ?

A la « Rubrique B - Menaces » je souhaiterais un complément d'information. Je constate un point A et un point B. Les sanctions sont différentes selon le point A ou le point B. Qu'est ce que cela veut signifier ? J'imagine qu'il y a une notion d'armes ?

Jean-Pierre Delchef (président) : il appartient aux conseils judiciaires, en tenant compte de la spécificité du dossier, d'appliquer le A ou le B. En espérant que ce genre de sanction ne doive jamais être appliquée

Gérard Trausch (Namur) : c'est la liberté du conseil judiciaire de prendre sa décision ?

Jean-Pierre Delchef (président) : sans faire de parallèle, il ne nous appartient pas de juger si on parle d'un meurtre ou d'un assassinat.

Yves Van Wallendael (Bruxelles Brabant Wallon) : je suis d'accord avec la remarque formulée, on ne peut pas prévoir deux sanctions différentes si il n'y pas d'autre qualification ? Deux sanctions pour la même infraction, cela n'est pas possible.

Jean-Pierre Delchef (président) : sauf erreur, ce point précis n'a pas été changé dans la proposition. Je peux comprendre la complexité du document, qui sous-entend une réflexion plus profonde avec les procureurs et les auteurs du projet.

La question est de savoir si l'assemblée générale souhaite davantage de précisions.

Patrick Gillard (Bruxelles Brabant Wallon) : peut-on envisager de reporter le vote sur tous ces points là, qui sont très sensibles ? Je trouve que c'est aller un peu vite en besogne

Jean-Pierre Delchef (président) : on peut remettre ce point au mois de novembre, avec l'engagement d'avoir un représentant du groupement parlementaire de Liège, en présence des auteurs ainsi que celle des procureurs.

Patrick Gillard (Bruxelles Brabant Wallon) : ce n'est pas une remise en cause du travail effectué.

Pascal Henry (Namur) : vous dites qu'il n'y a pas eu de changement sur ce point et quand on met en parallèle la sanction par rapport 'menace avec arme', je trouve que ça nécessite une clarification dans son ensemble. Le fait que les autorités judiciaires n'aient pas modifié ce qui posait problème pose question.

Jean-Pierre Delchef (président) : le report est proposé par la province de Bruxelles Brabant Wallon, soutenu par Namur. Qu'en pensent les autres provinces ?

Michel Halin (Liège) : de toute façon le conseil judiciaire général doit trancher. Même s'il y a des juristes présents aujourd'hui, le travail de terrain fait par le conseil judiciaire de Liège est suffisant pour qu'ils puissent eux-mêmes juger de la gravité des faits. Le fait de tout changer point par point ne va rien faire avancer du tout. Le but est d'avoir des normes de sanctions suffisantes et applicables rapidement afin de garantir des compétitions qui se passent le mieux possible. La tolérance zéro a été demandée par le conseil d'administration il y a bien longtemps. Il faut faire confiance aux gens de terrain. Je ne vois pas l'intérêt de reporter le vote.

Paul Groos (Luxembourg) : on rejoint la position liégeoise

Jean-Pierre Delchef (président) : la balle est dans le camp du Hainaut

Pascal Lecomte (Hainaut) : nous sommes d'accord avec Liège

Pascal Henry (Namur) : j'ai entendu ce que dit Michel. Rappelons qu'il ne peut pas y avoir de sanction sans une loi. Menaces avec arme, je n'ai pas les explications entre les deux sanctions : 'suspension de à 3 ans' et 'suspension illimitée avec un minimum de 3 ans'. Il est certain qu'une personne condamnée à 4 ans de suspension selon cette norme de sanction pourrait réagir en disant qu'il est noté 'De 1 à 3 ans'. Il faut que l'on soit rigoureux sinon ça pourrait devenir problématique. Mais je m'incline devant la démocratie.

Yves Van Wallendael (Bruxelles Brabant Wallon) : on avait d'autres observations sur la gradation de certaines peines. Il y a une série de points techniques qui méritent réflexion ou correction.

Plus de questions. Votes :

VOTES	7	7	9	3	4	30
PROV	BBW	HAI	LGE	LUX	NAM	TOTAL
<i>Pour</i>	0	7	9	3	0	19
<i>Contre</i>	7	0	0	0	4	11
<i>Abs.</i>	0	0	0	0	0	0
<i>Majorité 2/3 >20</i>					Résultat	NON

Jean-Pierre Delchef (président) : nous prenons acte du vote mais il faut que l'assemblée générale s'engage après constitution d'un groupe de travail à représenter ces normes de sanction, qui ont le devoir d'être présentes. À l'heure actuelle, nous avons l'obligation décrétable d'avoir des normes de sanctions ainsi qu'une procédure disciplinaire. On a quelque chose, c'est bien mais il convient de l'améliorer.

8. Approbation de l'application des articles PF 10 & PF 18

8.1. Indexation de la licence collective

Jean-Pierre Delchef (président) : proposition du conseil d'administration, débattue au sein de la commission législative. Sur la base de ces travaux, un compromis a été trouvé et soumis aujourd'hui. Je laisse la parole à Pierre Thomas.

Pierre Thomas (Directeur Général) : de manière générale, une première proposition concernant les licences collectives vous avait été envoyée. Ici, on revient à la proposition initiale, avec un système de licence collective et redistribution du fonds des jeunes. La modification substantielle réside dans le montant au niveau des équipes nationales et régionales. A commencer par la diminution de la licence collective des clubs concernés. Au niveau du fonds des jeunes, rien ne change, on fera une répartition. La seule chose qui change concerne le montant rétribué par équipe, qui sera bien entendu moins important. En ce qui concerne les droits d'affiliation des membres, les clubs devaient effectuer un travail de bénédictin afin de voir ce que coûtait une affiliation selon l'âge de la personne (droit de licence, assurance, réaffiliation/mutation). Il s'agit ici de simplifier ce montant. Chaque club saura exactement ce qu'il doit payer.

Deux montants dans les licences collectives : le nombre d'équipes de jeunes pour lesquelles vous recevez un subside et la gratuité pour les U10. Le principe reste le même.

Les droits d'affiliation des clubs concernaient pas mal de lignes réparties sur la saison : cotisations annuelles, redevance informatique, refacturation des frais de parlementaires, frais des assemblées générales, ce qui donnait montant de +- 290 euros. On vous propose un montant unique de 300 euros par club et par saison.

Jean-Pierre Delchef (président) : y a-t-il des questions sur les licences collectives ?

Michel Lejeune (Liège) : lors de l'assemblée générale du 21/04/2020, on nous a justifié l'indexation des licences collectives pour se mettre en rapport avec les clubs de la BVL, car l'écart avec Basketball Vlaanderen était trop important. Maintenant, on nous propose de diminuer drastiquement certains montants, donc où est la logique ?

Jean-Pierre Delchef (président) : la logique est que l'AWBB, tout comme la BVL, a pleine autonomie pour gérer leurs clubs et leurs membres. Nous ne parviendrons jamais, malgré différentes interventions, à une égalité.

Le président de Kangoeroes Mechelen m'a dit un jour : 'j'aurais du être membre AWBB. Parce que chez vous, on tient compte des finances des clubs'. Je suis persuadé que notre démarche n'est pas inutile.

La BVL indexe automatiquement les licences collectives. Nous pas. Nous tenons compte des circonstances économiques de nos clubs et de la réalité du terrain. Notre logique est toute autre. On s'est demandé au conseil d'administration de savoir s'il fallait simplement attendre la disparition des nos clubs qui évoluent au plus haut niveau. Je suis ému d'apprendre qu'un club doive faire appel à des sympathisants pour tenter d'assurer sa survie.

Nous ne pouvons pas rester insensible à ce genre de situation. On doit continuer à faire rêver nos jeunes. Nos jeunes ont tous l'ambition ou le rêve d'évoluer au plus haut niveau. Il est de notre devoir de leur permettre cette possibilité au sein de la communauté française. Nous n'allons pas leur dire d'aller frapper aux portes des clubs du nord du pays pour satisfaire leurs ambitions sportives. On tient compte de l'utilité d'avoir des clubs au niveau national.

Au niveau TDM2, il y a parité. Au niveau TDM1, nous n'avons plus que deux équipes sur 14. Au niveau Dames, nous étions presque à égalité. Mettez vous à la place de nos jeunes, qui rêvent de jouer au sommet. Nous devons tenir compte des intérêts des uns et des autres, il s'agit ici d'une proposition équilibrée.

Claude Dujardin (Bruxelles Brabant Wallon) : en faisant un calcul d'apothicaire, on arrive quand même à 60.000 euros. Ça fait 50 euros par équipe qui ne sont pas représentés dans ce tableau

Jean-Pierre Delchef (président) : s'il y a une économie réalisée par la diminution du montant de la licence collective au plus haut niveau, le retour au niveau des équipes de jeunes s'en verra diminué. 50 euros, ça représente le complément qui sera octroyé cette saison-ci. Chacun doit faire une part du travail, chacun doit contribuer.

Yves Van Wallendael (Bruxelles Brabant Wallon) : le fait que la hauteur des licences collectives a eu pour conséquence la disparition de certains clubs au plus haut niveau et ça impacte à chaque fois le fonds des jeunes. En persistant dans cette voie, on va perdre beaucoup plus que les 48 euros évoqués. Si dans trois ans, autant de clubs disparaissent chaque année, il n'y aura plus de fonds de jeunes.

Gérard Trausch (Namur) : le montant de 260.000 euros à rétribuer via le fonds des jeunes, est maintenu ? Petit commentaire, au niveau BVL, la licence collective commence aussi tout doucement à diminuer. Les équipes BNXT payaient 49.000 € et sont passées à 43.000 €.

C'est inéluctable. C'est un processus qui va dans le sens des arguments présentés.

Claude Dujardin (Bruxelles Brabant Wallon) : je fais partie de la commission des licences. Même s'ils doivent payer moins cher, ce n'est pas ça qui fera la différence.

Michel Halin (Liège) : d'une part, je voudrais rebondir sur ce que vient de dire Claude, nous avons l'impression que les 60.000 euros de différence ne vont pas avoir un gros impact sur les équipes de niveau supérieur. Mais cela fera par contre une grosse différence au niveau de la base, ça fait de très nombreuses années, qu'on dit que l'AWBB est une pyramide. Mais il faut que la base de la pyramide reste solide. Nous voudrions avoir des garanties pour les prochaines saisons. Un montant de 370 euros par équipe, c'est important. Les clubs doivent pouvoir se baser sur un montant sûr, avec lequel ils doivent travailler. L'AWBB

doit garantir un montant minimum par équipe. C'est un investissement sur la base. Pas d'impact sur les clubs de haut niveau mais sur la base

Gérard Trausch (Namur) : je voulais souligner et enchérir sur ce que vient de dire Michel : il y a aussi le financement indirect de la labellisation. Et les exigences qui vont être demandées aux clubs.

Jean-Pierre Delchef (président) : la labellisation est une enveloppe spécifique, qui n'est pas garantie sur le long terme, contrairement au plan programme et au subside de fonctionnement. On ne peut pas intégrer totalement la labellisation dans le fonds des jeunes car beaucoup de clubs n'ont pas les moyens de répondre aux conditions.

Et pour répondre à Michel, le montant rétribué aux équipes de jeunes reste quasi similaire depuis 2020. On arrive à 350 euros pour chaque équipe. L'écrire est délicat. Nous devons avoir un garde fou car nous avons de plus en plus d'équipes seniors chaque année, qui alimentent le fonds des jeunes. Il faut voir jusqu'où l'équilibre sera maintenu.

On ne va jamais pouvoir déterminer à l'avance le nombre d'équipes qui débutent et terminent le championnat.

Pour conclure, les 60.000 qui font le delta pour 26-27 reviendrait à éluder la redistribution du complément qui vous sera soumis pour 25-26. Garantir un montant aujourd'hui n'est pas possible. Vous donner la confirmation que le retour du fonds des jeunes est maintenu, c'est certain. Sur la base des calculs, le montant sera entre 350 et 370 euros.

Michel Lejeune (Liège) : on ne distribuera pas 370. Ici, dans le document, il y a 3 éléments différents, il est dommage de devoir aller à la pêche des informations. On est là pour défendre les clubs, pour défendre la base. Quel que soit le montant du fonds des jeunes, l'AWBB prendra les 260.000 euros. Quelque part, l'AWBB ne prend pas un euro de ses caisses pour financer le fonds des jeunes. C'est facile de dire que l'AWBB prend ses responsabilités, mais c'est sur l'argent des autres. Il y peut être une compensation dont nous n'avons pas connaissance. Vous avez tous les chiffres, il y a certainement moyen de nous sortir un tableau plus précis.

Jean-Pierre Delchef (président) : situation de chaque club est différente. Le travail que tu demandes, s'il est faisable, je demande à Pierre de répondre tout à l'heure. La situation de 26-27 ne ressemblera pas à celle de 25-26, tout évolue.

Il n'y a pas de fédération sans clubs mais il n'y a pas de clubs sans fédération. La pyramide est là. Il faut déterminer les modalités de contribution. Il n'y a pas de changement, on garde les mêmes principes. Mais avec des corollaires incontournables, tel que la diminution du montant de retour du fonds des jeunes. Concernant le financement des équipes nationales, j'entends les clubs qui me disent en avoir marre de cuire des frites pour les financer. Mais quand l'équipe nationale est championne d'Europe, tout le monde se retrouve sur la Grand Place de Bruxelles.

On change notre politique de marketing pour aller trouver des ressources ailleurs. Mais vous devez quand même bien être conscients du fait que l'AWBB n'a pas grand chose à vendre. Elle peut vendre ses Coupes, elle essaie de vendre ses championnats et des activités ponctuelles. Mais si vous trouvez un sponsor prêt à subsidier le fonctionnement de l'AWBB, merci de nous mettre en contact.

Notre seul sponsor actuel, c'est la Communauté Française. L'avenir n'est pas rose. Je suis persuadé que le prochain secteur qui va devoir faire des économies, ce sera le sport. Avouez qu'il y a une démarche déjà importante, que certains services ou activités offertes sont payantes, symboliquement. Si on désire s'inscrire au Crelan tour, cela coûte 20 euros. A côté de cela, il y a le retour via le fonds des jeunes. Cela fait 25 ans que le système existe.

Pascal Lecomte (Hainaut) : par rapport à ce qui est proposé, nous avons fait une simulation croisée des données par rapport à notre province. 74% de nos clubs seront impactés de manière négative. Ça nous gêne.

Nous sommes mal à l'aise d'annoncer ce genre de mesure car les clubs ont déjà fait leur budget 26-27. Nous aurions aimé une application au 1^{er} juillet 2027, le temps pour nous de communiquer vis-à-vis de nos clubs.

Jean-Pierre Delchef (président) : j'entends mais quelle est la différence entre un club dont tu connais la situation au 1^{er} juillet 2026 et celle au 1^{er} juillet 2027, que d'office tu ne peux pas connaître aujourd'hui ?

Pascal Lecomte (Hainaut) : l'impact sur nos clubs est hyper important. Aller dire à un club qu'il va devoir payer 2000 euros en plus tout de suite, alors que les budgets sont déjà faits, je ne suis pas certain que cela se passera bien.

Jean-Pierre Delchef (président) : par contre, il y aussi les clubs qui paieront moins

Philippe Stuez (Hainaut) : je comprends le fond mais pas la forme. Ce qui m'interpelle, c'est le timing. On va revoir le calcul PM12 la semaine prochaine, à payer en août. Et on va recevoir la facture des licences collectives quand et quand devra-t-on payer ? J'imagine l'impact financier sur certains clubs. Avant on recevait le PM12 en mars, maintenant ce sera en août et en octobre, on devra payer la licence collective. Il n'y pas d'activités ou peu dans les clubs en été afin d'alimenter les caisses.

Yves Van Wallendael (Bruxelles Brabant Wallon) : l'indemnité du fonds des jeunes que l'on va recevoir maintenant ne change pas, je ne comprends pas le raisonnement.

Philippe Stuez (Hainaut) : je parle de ce que les clubs vont payer au niveau PM12, pas de l'indemnité du fonds des jeunes

Yves Van Wallendael (Bruxelles Brabant Wallon) : ce que nous votons aujourd'hui ne va rien changer par rapport à ce qu'on va recevoir.

Pierre Thomas (Directeur Général) : si on prend les chiffres de cette année, il y aura une baisse significative du fonds des jeunes. Mais Il faut aussi regarder le passé : 22-23 (500 € par équipe de jeunes) 23-24 (500 €) - 24-25 (440 €). Et cette année, vous êtes à 400 euros. Le fonds des jeunes baisse pour la simple et bonne raison que le nombre d'équipes seniors dans les divisions supérieures n'augmentent pas mais bien les équipes de jeunes. Donc quoi qu'il arrive, avec le fonctionnement actuel, le montant rétribué au niveau des équipes de jeunes va baisser. Garantir un montant minimum ne fait pas partie d'un fonds de solidarité, il faut faire le calcul chaque année. Les 350 euros annoncés seront atteints cette année, même avec cette baisse de 60.000 euros.

Michel Lejeune (Liège) : depuis combien de temps la gratuité existe ?

Pierre Thomas (Directeur Général) : sur toutes les saison que j'ai citées, la gratuité était déjà existante

Jean-Pierre Delchef (président) : le Hainaut souhaite un report d'un an. Si vous êtes d'accord, on vote le principe, et ensuite, la date de l'entrée en vigueur.

Votes sur le projet avec application immédiate :

VOTES	7	7	9	3	4	30
PROV	BBW	HAI	LGE	LUX	NAM	TOTAL
Pour	7	7	1	3	4	22
Contre	0	0	8	0	0	8
Abs.	0	0	0	0	0	0
Majorité 2/3 >20					Résultat	OUI

Michel Lejeune (Liège) : c'est ridicule de travailler comme cela.

Votes sur l'entrée en vigueur au 01.07.27 : (proposition d'amendement du Hainaut) :

VOTES	7	7	9	3	4	30
PROV	BBW	HAI	LGE	LUX	NAM	TOTAL
Pour	0	7	8	0	0	15
Contre	7	0	1	3	4	15
Abs.	0	0	0	0	0	0
Majorité 2/3 >20					Résultat	NON

Jean-Pierre Delchef (président) : l'amendement proposé par le Hainaut ne recueille pas la majorité simple, ca ne passe pas. Donc l'entrée en vigueur est immédiate.

8.2. Simplification des modalités d'affiliation des membres et des clubs

Patrick Gillard (Bruxelles Brabant Wallon) : le groupement Bruxelles Brabant Wallon souhaiterait proposer une autre répartition, à savoir : 20 € (moins de 16 ans) et 40 € (plus de 16 ans).

Jean-Pierre Delchef (président) : nous vous avons déjà répondu que l'équilibre n'est plus du tout garanti.

Patrick Gillard (Bruxelles Brabant Wallon) : notre contre proposition est la suivante : 20 € (jeunes) et 45 € (seniors)

Claude Dujardin (Bruxelles Brabant Wallon) : plus de différence entre les jeunes et les seniors, il s'agit de favoriser les affiliations chez les jeunes

Jean-Pierre Delchef (président) : en toute transparence, lors des réunions préparatoires, la province BBW avait proposé 20€/40€. Et maintenant, vous proposez 20 € (jeunes) et 45 € (seniors) ?

Pascal Henry (Namur) : la tva et les taxes sont incluses dans ces montants là ?

Philippe Aigret (Trésorier Général) : il s'agit de cotisation de membres adhérents, il n'y a pas de tva.

Pascal Henry (Namur) : Ma seconde question concerne l'indexation. Je sais que c'est un sujet sensible. j'imagine que si les montants proposés sont « assez ronds », c'était pour garantir une certaine pérennité. On est majoritairement réticents aux indexations mais je voudrais la proposer. Je pense que l'indexation est importante car sinon, on crée un décalage. Car on sait que les primes d'assurance ainsi que les taxes vont augmenter et donc, on risque de devoir augmenter les montants en une fois.

Philippe Aigret (Trésorier Général) : l'indexation est prévue, c'est repris dans le TTA.

Pascal Henry (Namur) : merci

Pierre Thomas (Directeur Général) : si on applique les tarifs 20 € pour les jeunes et 40 € pour les seniors, nous n'avons pas d'équilibre. Si nous appliquons 20€/45€, cela fera un montant de 40.000 euros en plus. On a essayé de faire le calcul de la meilleure des façons.

Yves Van Wallendael (Bruxelles Brabant Wallon) : les 45 euros, c'est pour répondre aux chiffres qui nous été communiqués. Maintenant si on applique 45€, vous nous annoncez qu'il y aura un bénéfice, donc ça ne va pas. Mais si vous si vous voulez, on peut faire 20 €/42 € pour éviter un bénéfice

Pierre Thomas (Directeur Général) : comme je l'ai déjà dit, la différence sera minime car le fonds des jeunes fait toujours partie du calcul. ça ne changera pas grand chose dans le montant total à payer

Yves Van Wallendael (Bruxelles Brabant Wallon) : il faut trouver un chiffre pour arriver à un équilibre

Pierre Thomas (Directeur Général) : la problématique au niveau des propositions concerne les 20€ pour les jeunes. Ce montant ne couvrira pas l'assurance. Si on veut garder un équilibre, on ne peut pas descendre à 20 euros. On doit être au minimum à 22 €.

22 € et 40 €, ça pourrait atteindre le chiffre. Nous proposons 25€/35€.

Plus de questions.

Votes sur l'amendement de Bruxelles Brabant Wallon : 22 € /40 € :

VOTES	7	7	9	3	4	30
PROV	BBW	HAI	LGE	LUX	NAM	TOTAL
<i>Pour</i>	7	7	0	0	0	14
<i>Contre</i>	0	0	9	3	4	16
<i>Abs.</i>	0	0	0	0	0	0
<i>Majorité 2/3 >20</i>					Résultat	NON

Votes proposition 25 €/35 € :

VOTES	7	7	9	3	4	30
PROV	BBW	HAI	LGE	LUX	NAM	TOTAL
<i>Pour</i>	0	4	9	3	4	20
<i>Contre</i>	7	3	0	0	0	10
<i>Abs.</i>	0	0	0	0	0	0
<i>Majorité 2/3 >20</i>					Résultat	OUI

Cotisations annuelles des clubs 300 € par saison :

VOTES	7	7	9	3	4	30
PROV	BBW	HAI	LGE	LUX	NAM	TOTAL
<i>Pour</i>	7	0	9	3	4	23
<i>Contre</i>	0	7	0	0	0	7
<i>Abs.</i>	0	0	0	0	0	0
<i>Majorité 2/3 >20</i>					Résultat	OUI

8.3. Proposition de répartition du solde PF18

Le solde du Fonds des Jeunes étant de 45.433,54 € au 30/04/2026.

Le conseil d'administration propose en l'occurrence la distribution de **30 € supplémentaires** par équipe de jeunes (des catégories U12 et plus) ayant terminé le championnat, soit 1352 équipes. Cela représente un montant de **40.560,00 €**.

Pas de question. Votes :

VOTES	7	7	9	3	4	30
PROV	BBW	HAI	LGE	LUX	NAM	TOTAL
<i>Pour</i>	7	7	9	3	4	30
<i>Contre</i>	0	0	0	0	0	0
<i>Abs.</i>	0	0	0	0	0	0
<i>Majorité 2/3 >20</i>					Résultat	OUI

9. Admission, démission, fusion, radiation de clubs et de membres

9.1 Admission de clubs

2754 - Hedgehogs Basketball Rixensart (Bruxelles Brabant Wallon)

2755 - Legacy BC (Luxembourg)

Pas de question. Votes :

VOTES	7	7	9	3	4	30
PROV	BBW	HAI	LGE	LUX	NAM	TOTAL
<i>Pour</i>	7	7	9	3	4	30
<i>Contre</i>	0	0	0	0	0	0
<i>Abs.</i>	0	0	0	0	0	0
<i>Majorité 2/3 >20</i>					Résultat	OUI

9.2. Démission de clubs

Néant

9.3. Fusion de clubs

BXL360 Basketball (2743) - Great Garlic (2669)

BC Verviers (0169) - BC Olne (2732)

Pas de question. Votes :

VOTES	7	7	9	3	4	30
PROV	BBW	HAI	LGE	LUX	NAM	TOTAL
<i>Pour</i>	7	7	9	3	4	30
<i>Contre</i>	0	0	0	0	0	0
<i>Abs.</i>	0	0	0	0	0	0
<i>Majorité 2/3 >20</i>					Résultat	OUI

9.4. Inactivité de clubs

Néant

9.5. Radiation de clubs et de membres

0017 - Anderlecht BB

0461 - BC Ghlinois

1542 - RB Tubize

1810 - CEP Ladies

2723 - BC Irish

Patrick Gillard (Bruxelles Brabant Wallon) : cela nous fait mal de voir le matricule 0017 disparaître. C'est le 3eme club par ordre de matricule et d'ancienneté (90 ans) et certains des membres fondateurs doivent se retourner dans leur tombe. C'est sans aucun doute de la nostalgie mais ça fait mal

Claude Dujardin (Bruxelles Brabant Wallon) : vous nous demandez de voter sur la radiation de 5 clubs mais dans le rapport du trésorier, on compte 7 clubs

Jean-Pierre Delchef (président) : deux clubs de sont mis en ordre depuis.

Pour répondre à Patrick, j'ai rencontré les dirigeants du matricule 0017, on a tout essayé. Et puis il y a eu découragement de ceux qui essayaient de préserver le club mais ils ont jeté l'éponge. Je te rappelle que le matricule appartient au conseil d'administration, toute demande de récupération pourra être entendue.

Plus de questions. Votes :

VOTES	7	7	9	3	4	30
PROV	BBW	HAI	LGE	LUX	NAM	TOTAL
Pour	7	7	9	3	4	30
Contre	0	0	0	0	0	0
Abs.	0	0	0	0	0	0
Majorité 2/3 >20					Résultat	OUI

10. Compétition 2026-2027

10.1. Tableau des modalités de montées et descentes

Jean-Pierre Delchef (président) : nos excuses pour l'envoi partiel des documents. Mais vous avez reçu les documents complets aujourd'hui pour les dames et les messieurs. On commence par les messieurs en tenant compte des hypothèses de montée et des descentes éventuelles de nationale.

Laurent Monsieur (Bruxelles Brabant Wallon) : comment vous arrivez, dans le premier tableau des hommes, à 6 descendants en TDM2 ?

Marie-Thérèse Joliet (conseil d'administration) : vous n'avez pas reçu le bon tableau. Vous avez reçu un premier document et il y a eu un rectificatif : 4 descendants de TDM2.

Jean-Pierre Delchef (président) : les bons chiffres sont affichés à l'écran.

Marie-Thérèse Joliet (conseil d'administration) : dans le tableau que vous avez reçu en séance, il suffit de supprimer les deux dernières colonnes.

Laurent Monsieur (Bruxelles Brabant Wallon) : comment est ce possible d'arriver à une telle situation ? Il n'y aurait aucune équipe AWBB montant en TDM 2 ? Parce que les clubs ne demandent pas de licence ?

Marie-Thérèse Joliet (conseil d'administration) : oui, ca peut arriver.

Laurent Monsieur (Bruxelles Brabant Wallon) : c'est déjà arrivé en 25 ans ?

Jean-Pierre Delchef (président) : non, mais tu ne peux pas nous reprocher d'envisager toutes les hypothèses.

Michaël Castellani (Namur) : comment est on arrivé à 16 équipes hommes en R1 ?

Jean-Pierre Delchef (président) : nous vous avons soumis en mars 2025, les nouvelles modalités pour arriver à des séries de 12. Dans les préalables, il était précisé que pour éviter une augmentation d'équipes au niveau supérieur, on n'envisagerait pas des montées mais de maintenir des descendants.

Dans le texte, il est précisé qu'on ne reprenait pas de montants supplémentaires provinciaux. La lecture conjointe du département championnat, validée par le conseil d'administration, c'est qu'on a oublié le terme 'provinciaux' et intégré, lors de notre réflexion, le terme 'régionaux'. On n'allait pas envisager des montants supplémentaires de R2 en R1 mais de sauver des clubs de R1. Sur cette base-là, on a sauvé l'avant-dernier de R1. A tort.

Le problème c'est que deux clubs qui ont disputé des matches de play-off ont eu une autre lecture que nous. Et nous avons reconnu rapidement que la lecture du conseil d'administration était erronée. Ce qui veut dire que logiquement, l'avant dernier devait descendre

Les deux finalistes des play-offs sont montés, place vacante pour le vainqueur d'un test match entre les finalistes des play-offs de R2. Nous avons eu une réunion le 23 mai. A cette même date, l'intervention légitime des deux clubs n'était pas encore d'actualité.

Nous reconnaissons avoir commis une erreur, on a maintenu un club à tort, alors qu'il eu fallu désigner un montant supplémentaire de R2.

D'urgence, Marèse et moi avons envisagé la convocation d'un conseil d'administration de l'AWBB et on s'est réunis par vidéo conférence le 24/05 en présentant la situation ainsi que les différentes options..

- première option : on reconnaît notre erreur, on fait descendre l'avant dernier et on organise un teste match le 30/05 entre les deux finalistes.

- seconde option : on maintient l'avant dernier en reconnaissant notre erreur, on organise un test match et le vainqueur monte en R1

- troisième et dernière option, on maintient l'avant dernier de R1 et on fait monter les deux finalistes , donc 16 équipes.

Nous avons opté pour la solution la moins dommageable, qui est donc la dernière.

Laurent Monsieur (Bruxelles Brabant Wallon) : cette décision ne devrait-elle pas être soumise à un vote ? Car l'article PC54 précise que la série comporte maximum 14 équipes.

Jean-Pierre Delchef (président) : ce n'était pas possible de le faire vu le timing

Laurent Monsieur (Bruxelles Brabant Wallon) : et le conseil d'administration peut décider ça comme ça ?

Jean-Pierre Delchef (président) : ca fait partie de nos compétences. Maintenant vous pouvez désavouer le conseil d'administration mais ce sera votre responsabilité. Si j'avais eu ta question avant, j'aurais pu retrouver des cas pour lesquels on a œuvré de la même manière. Nous n'en sommes pas fiers. Mais entre deux maux, il faut choisir le moindre.

Paul Groos (Luxembourg) : je constate que l'on a déjà eu ce genre de problèmes. Donc je me demande pourquoi a t'on des règles puisqu'elles ne sont pas respectées ? Ça fait trois ans que l'on dit qu'on va essayer d'arriver à des séries de 12 équipes et chaque année, il y a un souci. Vous dites vous mêmes que vous n'en êtes pas fiers mais vous le faites quand même.

Jean-Pierre Delchef (président) : ce n'est pas exact. La réduction du nombre d'équipes a été votée le 29/03/25 et non il y a trois ans. Deuxièmement, on maintient le principe puisque le timing pour arriver à 12 n'est pas changé. Le corollaire, c'est qu'avec cette augmentation de 14 à 16 équipes, on aura un nombre supplémentaire de descendants. Donc le timing pour arriver à 12 est maintenu.

Le fait de faire monter deux équipes de R2 en R1 posait la question de savoir ce qu'on faisait en R2 ? La question se posait de savoir si on faisait monter des provinciaux mais c'est interdit par les textes. On s'est dit autant garder les séries à 13 pour diminuer le nombre de descendants de R2 en provinciale. Vous pouvez d'ailleurs constater dans les documents que le nombre de descendants de R2 en provinciale est déjà important. Je répète que nous avons pris la décision la moins dommageable pour vos clubs.

Pascal Henry (Namur) : je rejoins les propos de Paul Groos. Il y a un certain malaise autour des questions de montées et descentes, on le sent au sein des clubs. C'est fâcheux que les règles ne soient pas bien connues, mal appliquées ou mal interprétées. À la question de Laurent Monsieur, je rappelle que le règlement pour la compétition actuelle en TDM2 prévoit 3 descendants par série. Aujourd'hui, nous avons un club qui conteste les décisions prises par Basketball Belgium, ce qui pourrait avoir un impact au niveau régional. Il y a bien évidemment des impondérables. Mais grosso modo, tout ça manque de transparence et de rigueur. C'est ce que j'entends dans les salles. Nous avons intérêt en tant que fédération, à être le plus rigoureux et transparent possible.

Jean-Pierre Delchef (président) : on partage ce souhait de rigueur. Je répète, nous avons un conseil d'administration mardi prochain et un certain nombre de propositions seront faites pour ajuster notre fonctionnement. C'est une responsabilité collégiale qu'il convient d'améliorer. Je ne pense pas que l'on puisse nous reprocher notre transparence. Chaque club de R1 a reçu un courrier le 24/05 après midi, avec les informations nécessaires sur cette situation précise. Ne confondons pas les problèmes de l'AWBB avec ceux de Basketball Belgium. Et attendons la décision au niveau du conseil d'administration et des instances judiciaires de Basketball Belgium.

Olivier De Roy (Bruxelles Brabant Wallon) : de quel dossier Basketball Belgium parle t'on ?

Jean-Pierre Delchef (président) : on en parlera dans les divers.

Olivier De Roy (Bruxelles Brabant Wallon) : tu en parles maintenant donc je pose la question.

Jean-Pierre Delchef (président) : je répondais juste à Pascal Henry

Plus de questions. Votes messieurs :

VOTES	7	7	9	3	4	30
PROV	BBW	HAI	LGE	LUX	NAM	TOTAL
<i>Pour</i>	7	7	9	3	4	30
<i>Contre</i>	0	0	0	0	0	0
<i>Abs.</i>	0	0	0	0	0	0
<i>Majorité 2/3 >20</i>					Résultat	OUI

Votes dames :

VOTES	7	7	9	3	4	30
PROV	BBW	HAI	LGE	LUX	NAM	TOTAL
Pour	7	7	9	3	4	30
Contre	0	0	0	0	0	0
Abs.	0	0	0	0	0	0
Majorité 2/3 >20					Résultat	OUI

10.2. Règlement des Play-offs

10.2.1. Règlement des Play-Offs en R1 Messieurs

10.2.2. Règlement des Play-Offs en R2 Messieurs

10.2.3. Règlement des Play-Offs en R1 Dames

10.2.4. Règlement des Play-Offs en R2 Dames

Jean-Pierre Delchef (président) : sauf erreur de ma part, il n'y a pas de modification substantielle. On va revoir certaines dispositions de forme, mais qui ne changent nullement le fond.

Olivier De Roy (Bruxelles Brabant Wallon) : 3 choses : au 4ème paragraphe, il faut « genrer » car TDM et TDW se retrouvent dans le texte des R1 messieurs.

Jean-Pierre Delchef (président) : il est clair que dans les play-offs messieurs, on ne peut pas parler d'une accession éventuelle en TDW. C'est un simple copié collé mais sera corrigé.

Olivier De Roy (Bruxelles Brabant Wallon) : ensuite, il n'est pas réaliste de garder le 26/04 pour la réunion consacrée au calendrier, ça n'a pas de sens. La logique selon moi est de se réunir le 19 ou le 12 avril. On ne peut pas demander aux clubs de se réunir le 26 et d'éventuellement réserver leur salle pour le lendemain. Dernière chose, le point 4 - qualification des joueurs, devrait être supprimé, tout comme le point 5. Il n'a aucune raison d'être car les règles de qualification sont reprises à l'article PC53. Par contre, ce qui serait en parallèle logique, c'est de remplacer 'coupe' par 'test match' au PC53 sixties. Les coupes ne sont pas concernées par le PC53.

Jean-Pierre Delchef (président) : Revenons sur tes trois propositions :

- Supprimer 'TDW', c'est déjà fait
- Modification de la date ?

Marie-Thérèse Joliet (conseil d'administration) : c'est OK pour moi

Jean-Pierre Delchef (président) : donc on fixe le 19 avril.

Troisième modification, la qualification des joueurs. On va voir car on vient de voter le PC86.

Jean-Pierre Delchef (président) : et si on disait que la pour la qualification des joueurs, il convient de se référer à l'article PC86 ?

Olivier De Roy (Bruxelles Brabant Wallon) : oui mais alors pourquoi mettre ce point 4 dans le règlement des play-offs ? Ça ne sert à rien de rajouter tout ça dans le règlement des play-offs.

Jean-Pierre Delchef (président) : et si on disait que la qualification des joueurs se réfère à l'article PC86 ?

Olivier De Roy (Bruxelles Brabant Wallon) : ainsi qu'à l'article PC53

Jean-Pierre Delchef (président) : OK

Laurent Monsieur (Bruxelles Brabant Wallon) : je pense que ça a beaucoup de sens de laisser TDW dans le texte des hommes et TDM dans le texte des dames. Prenons l'exemple de Castors Braine, qui a une équipe en TDW. Castors Braine voudrait participer aux play-offs, sans obligation de monter. C'est ça, l'esprit de cette règle. Et si tu n'as pas envie de monter, tu ne demandes pas de licence.

Jean-Pierre Delchef (président) : ce n'est pas l'esprit. Dans chaque genre, la proposition a été faite suite à la situation de Neufchâteau qui souhaitait participer aux play-offs de R1, sans devoir monter en TDM2. Puisqu'ils ont déjà une équipe en TDM1. Sur cette base-là, le conseil d'administration a adhéré à leur point de vue mais avec l'engagement d'intégrer cela dans le règlement des play-offs. Il n'a jamais été question, dans l'esprit du conseil d'administration, de dire qu'une équipe de R1 messieurs peut renoncer à la montée sur la base de la participation d'une équipe dames en nationale.

Laurent Monsieur (Bruxelles Brabant Wallon) : restons logiques. Cette année ci, 4 équipes de R1 ont participé aux play-offs. Deux qui n'ont pas demandé de licence. Reprenons le cas de Castors Braine : Si tu supprimes TDW ici dans le texte, Castors Braine aurait été obligé de monter. Ce qui est totalement illogique. Pourquoi Neufchâteau peut demander à ne pas monter et pourquoi Castors Braine aurait été obligé de monter ?
Et ils devraient déclarer forfait général parce que ça ne les intéresse pas ?

Jean-Pierre Delchef (président) : mais non

Laurent Monsieur (Bruxelles Brabant Wallon) : pourquoi on autorise des choses en hommes et pas en dames ?

Jean-Pierre Delchef (président) : soyons sérieux. Si Castors Braine ne souhaite pas monter et participer aux play-offs, ils ne devaient pas solliciter de licence.

Laurent Monsieur (Bruxelles Brabant Wallon) : ils en ont une automatiquement, via la licence TDW. C'est automatique.

Jean-Pierre Delchef (président) : non, il y a deux volets, un pour les dames et un pour les hommes. Dans ce cas, ils doivent remplir des documents différents. La meilleure preuve, c'est qu'il faut rentrer la liste des joueurs.

Laurent Monsieur (Bruxelles Brabant Wallon) : je suis d'accord s'ils veulent monter. Mais imagine que ce ne soit plus le cas l'année prochaine.

Jean-Pierre Delchef (président) : et bien, ils ne demandent tout simplement pas la licence. Ils n'introduisent pas le volet 'messieurs'. Claude, tu es d'accord ?

Claude Dujardin (Bruxelles Brabant Wallon) : sur le même document de demande de licence, c'est indiqué.

Olivier De Roy (Bruxelles Brabant Wallon) : quand nous avons deux équipes TDM, mais n'avons dû introduire qu'une seule licence. La question est : si tu as une équipe TDW et une équipe TDM, est ce qu'une seule licence suffit ?

Jean-Pierre Delchef (président) : tu demandes une licence, avec deux volets : dames et messieurs. Tu ne veux pas de licence, tu ne la demandes pas. Le problème est simple.

Pascal Henry (Namur) : je voulais intervenir concernant la suppression du rôle d'observateur, ça ne me paraît pas la meilleure opportunité. A partir du moment où on confie les tâches prévues pour l'observateur, au commissaire, cela peut poser deux problèmes. Il y a d'abord un éventuel conflit d'intérêt. Imaginons qu'il y a hésitation ou mauvaise interprétation, lors d'un panier à deux ou trois points, et que sur cette base là, un club veut déposer réclamation. Au moment des faits, le commissaire a une autre interprétation que les arbitres, qui ne sont peut-être pas d'accord entre eux. Le commissaire est partie prenante de l'objet de la réclamation. C'est un premier problème potentiel.

Le commissaire a un autre rôle, il est un des agents qui conduit à une interprétation différente. Ensuite, sa disponibilité n'est pas assurée. Souvent, il accompagne les arbitres dans les vestiaires, fait une évaluation du match.... J'imagine que derrière cette proposition, il y a peut-être des questions de disponibilité ou financières, mais ça ne me paraît pas tout à fait judicieux.

Marie-Thérèse Joliet (conseil d'administration) : j'ai supprimé les observateurs, car je n'ai eu quasi aucun candidat cette saison ci. Je n'ai pas assez d'aide pour les observateurs. La raison n'est pas financière. Si vous me trouvez des solutions pour avoir des candidats, je vous attends. Il n'est pas normal d'avoir des observateurs pour certains matches et pas pour d'autres. C'est pour tout le monde ou pour personne. Je comprends cependant ta réflexion, le commissaire a un tout autre rôle.

Pascal Henry (Namur) : on peut peut-être, d'ici là, voir comment on peut faire. Par exemple, lors d'un match de play-offs, j'ai demandé à un membre du conseil d'administration qui était observateur. Il m'a répondu qu'on n'en désignait plus. Je comprends qu'il n'est pas possible pour les membres du conseil d'administration de couvrir tous les matches de play-offs. Mais je tenterais encore une fois l'expérience et voir ce que ça donne.

Jean-Pierre Delchef (président) : dans l'ordre, la première question est de savoir si on supprime TDW dans le règlement play-offs messieurs ? Et inversement, dans le règlement dames. On travaille par genre ou pas ?

Votes sur l'amendement et 'genrer' les montées :

VOTES	7	7	9	3	4	30
PROV	BBW	HAI	LGE	LUX	NAM	TOTAL
Pour	6	7	9	3	4	29
Contre	1	0	0	0	0	1
Abs.	0	0	0	0	0	0
Majorité 2/3 >20					Résultat	OUI

L'assemblée se déclare d'accord avec les propositions de modification de la date de réunion (19 au lieu du 26 avril) et sur la rédaction de l'article 4 en faisant référence PC53 et PC86.

Votes sur le rétablissement de la fonction d'observateur :

VOTES	7	7	9	3	4	30
PROV	BBW	HAI	LGE	LUX	NAM	TOTAL
Pour	7	7	9	3	4	30
Contre	0	0	0	0	0	0
Abs.	0	0	0	0	0	0
Majorité 2/3 >20					Résultat	OUI

Jean-Pierre Delchef (président) : nonobstant ces adaptations, je vous propose de voter en bloc pour les règlements des play-offs.

Pascal Henry (Namur) : avant de voter, je m'étonne qu'il n'y pas de proposition de règlement de play-offs pour la TDWR. Généralement, tu es fort tenant des play-offs. Mais même si il n'y a pas de montants, on est partisans des play-offs.

Et il y a un intérêt. Ça donnerait à la TDWR un peu de visibilité et d'attrait par rapport à des équipes quelque peu malmenées à cause des décisions de la BVL. Cela aurait aussi une portée politique ?

Jean-Pierre Delchef (président) : la question est envisageable. On aura une réunion avec eux car il y a aussi la question du calendrier. Vu qu'il y a 8 équipes, on s'oriente vers un championnat à trois tours. A côté de cela, la question de savoir si on organise des play-offs et si oui, selon quelle formule ? Nous avons une réunion avec les clubs la semaine du 22/06 et tu verras que ce point sera aussi abordé lors de la réunion Basketball Belgium de la semaine prochaine. Ce n'est pas oublié.

Sur la base des adaptations demandées :

- Modification de la date de réunion calendrier : 19 avril au lieu du 26
- Référence aux articles PC 53 et 86 à l'article 4 des règlements

nous vous demandons votre vote global.

Plus de questions. Votes

VOTES	7	7	9	3	4	30
PROV	BBW	HAI	LGE	LUX	NAM	TOTAL
Pour	7	7	9	3	4	30
Contre	0	0	0	0	0	0
Abs.	0	0	0	0	0	0
Majorité 2/3 >20				Résultat		OUI

10.2.5. Modalités d'organisation des test-matches

Jean-Pierre Delchef (président) : Marèse vous propose de fixer les dates des test match à l'avance, sur terrain neutre. L'idée est d'éviter les surprises que nous avons eues cette saison ci et devoir, dans l'urgence, trouver une date, une salle, des arbitres... On s'est aperçu de quelques contradictions formelles dans le texte, qui seront corrigées.

Jonathan Sauvey (Luxembourg) : on fixe le lieu à l'avance aussi ?

Jean-Pierre Delchef (président) : ca va être difficile. On ne sait pas qui va jouer.

Paul Groos (Luxembourg) : on peut tenir compte du fait que des hypothèses et prévoir à l'avance que le match aura 'office dans une autre province que celles auxquelles les 2 équipes concernées

Jean-Pierre Delchef (président) : et si ca concerne deux clubs de la même province, ton idée ne tient pas.

Olivier De Roy (Bruxelles Brabant Wallon) : dans ce document là, il y a un problème de numérotation. Vu les problèmes de cette saison ci, est ce raisonnable de déjà indiquer le 12eme, le 11eme, le 10eme... est ce bien judicieux ?

Jean-Pierre Delchef (président) : on va ajouter le mot 'éventuel' et le problème sera résolu.

Plus de questions.

Votes sur les modalités d'organisation des test matches :

VOTES	7	7	9	3	4	30
PROV	BBW	HAI	LGE	LUX	NAM	TOTAL
<i>Pour</i>	7	7	9	3	4	30
<i>Contre</i>	0	0	0	0	0	0
<i>Abs.</i>	0	0	0	0	0	0
<i>Majorité 2/3 >20</i>					Résultat	OUI

Yves Van Wallendael (Bruxelles Brabant Wallon) : je souhaite revenir sur la composition des séries en jeunes régionaux. Nous avons voté à la dernière assemblée, le fait d'avoir 12 équipes en Gold, 18 en Silver et de créer un série Bronze.

Avec comme motivation de respecter le chiffre de 18 équipes en Silver. Dans les séries communiquées le 4 juin, il apparaît que dans toutes les catégories garçons, les séries Silver ont plus de 18 équipes. A partir du moment où on nous fait une proposition, que nous la votons, j'estime qu'elle doit être respectée.

Nous avons posé la question, on nous a répondu que certains clubs ne comprenaient pas pourquoi ils n'étaient pas en Silver et par conséquent, on a donné suite à des récriminations, demandes de dérogations... Ce que je souhaite, c'est qu'on applique le règlement et qu'on respecte les chiffres faits sur proposition du département championnat. On a parlé du respect du règlement, je comprends les difficultés de Marèse face à ces récriminations mais à un moment donné, il faut appliquer le règlement. Ça a été communiqué après la période des mutations, donc selon moi, cela n'a aucune influence.

Marie-Thérèse Joliet (conseil d'administration) : au départ, ça partait d'un bon sentiment de créer la série Bronze pour essayer d'équilibrer les forces des équipes. J'avais d'abord fait la répartition des équipes selon les classements. Et j'avais réparti les clubs en Gold, Silver et Bronze. Suite à l'envoi des séries, j'ai eu un tollé, j'ai dû couper le téléphone tellement c'était difficile à gérer.

J'avais demandé aux clubs la répartition de leurs équipes, j'ai reçu moins de 20 % de réponses.

Ce que les clubs pensent avoir compris, c'est qu'ils sont qualifiés dans la série où ils se trouvent. Vous pouvez avoir 60 équipes U18 qui revendiquent leur classement. Ça fait 5 ans que je dis que le règlement actuel ne convient pas, qu'il y a trop d'équipes.

Je ne rencontre pas ce problème en filles car il y a beaucoup moins d'équipes inscrites. Je comprends votre ressenti, mais malgré vos votes, c'était infaisable. J'ai mis certaines équipes en Gold selon leur classement et qu'ils le méritaient et les clubs me demandent pour redescendre en silver. Par conséquent, je fais remonter des Silver en Gold, selon le classement et avec accord du club. Le même problème se pose au niveau silver-bronze. Au niveau Silver, j'étais très mal. La situation s'est calmée quand j'ai remonté des équipes de Bronze vers Silver. Voilà pour les explications. Je voudrais que ce règlement fonctionne et j'espère qu'avec la nouvelle mouture, coefficient de clubs, beaucoup de problèmes pourront être résolus.

Yves Van Wallendael (Bruxelles Brabant Wallon) : je comprends mais je pense que nous devons décider de te soutenir dans l'application du règlement. C'est la règle, c'est comme ça.

Je pense que quand on vote quelque chose, il faut dire c'est comme ça et pas autrement parce que si chaque club estime qu'il ne se trouve pas dans la bonne série, on ne s'en sort plus. Il n'y a pas de raison de faire

autrement. On connaît ce problème depuis longtemps, on a voulu le régler, réglons le. Parce que ça ne va pas changer avec le prochain règlement puisqu'avec les coefficients, ce sera encore moins transparent pour les clubs. Je me demande si l'assemblée générale ne doit pas voter sur l'application du règlement et rien d'autre.

Pascal Henry (Namur) : je soutiens les propos formulés par Yves, ça fait la Xème réforme. Un des objectifs est de limiter l'accès à la compétition régionale jeunes. Dans les séries garçons puisque c'est là que nous avons le plus de problèmes, on a ajouté un troisième niveau. Donc déjà un appel d'air supplémentaire. Je vous rappelle que le corollaire de cela est de redoper certains championnats provinciaux, qui sont devenus faméliques. On voit bien qu'un certain nombre ne jouent pas le jeu. Et je trouve inacceptable de mettre la pression sur une administratrice, parce qu'on veut contourner les règles que l'assemblée générale a établies. Je pense qu'il faut soutenir Marèse dans sa tâche et que l'on fasse respecter les règles. Marèse risque encore plus de pression dans quelques mois avec le nouveau règlement.

Patrick Gillard (Bruxelles Brabant Wallon) : le timing est possible, il suffit de refixer les séries sur les coefficients et les résultats.

Marie-Thérèse Joliet (conseil d'administration) : non, il ne suffit pas. Les clubs sont en train de louer leurs salles. Si je dois tout supprimer et refaire le calendrier, vous ne l'aurez pas demain. J'ai mis tout le mois de mai pour faire le calendrier. Si je dois tout recommencer, cela nous amène à mi-juillet. Si je refais les séries, je dois refaire les tirages au sort car il faut remettre les équipes en bonne place et remettre les bons numéros de grille. Tout ça ne se fait pas en un jour.

Olivier De Roy (Bruxelles Brabant Wallon) : quelle que soit la décision, ce qu'il faut à tout prix, c'est travailler sur la compréhension de ce règlement. Les clubs ne comprennent pas parce que quand Marèse leur demande leurs intentions, seuls 20% répondent. Ils ne savent même pas de quoi on parle.

Marie-Thérèse Joliet (conseil d'administration) : c'est vrai que les clubs me demandent dans quelle série ils se retrouveront l'année prochaine mais je ne leur répond pas car je n'ai bien évidemment pas tous les éléments pour cela. J'ai fait les calendriers, je ne l'ai pas encore communiqué aux clubs. J'attendais l'assemblée de ce jour pour envoyer aux clubs le mail d'informations.

Jean-Pierre Delchef (président) : Yves, quelle est la finalité de ton intervention ?

Yves Van Wallendael (Bruxelles Brabant Wallon) : appliquer le règlement

Jean-Pierre Delchef (président) : tu veux dire que Marèse doit tout recommencer ?

Yves Van Wallendael (Bruxelles Brabant Wallon) : oui

Jean-Pierre Delchef (président) : avec les conséquences au niveau provincial ?

Yves Van Wallendael (Bruxelles Brabant Wallon) : au niveau provincial, cela n'a pas d'effet.

Marie-Thérèse Joliet (conseil d'administration) : au niveau provincial, les conséquences sont importantes, ils attendent mes séries pour faire les leurs. Cela aura une conséquence au niveau des 5 provinces.

Yves Van Wallendael (Bruxelles Brabant Wallon) : on peut proposer une solution intermédiaire : ceux qui sont en Silver alors qu'ils devaient se trouver en Bronze redescendent en bronze au second tour.

Jean-Pierre Delchef (président) : c'est raisonnable au niveau de la compétition ?

Marie-Thérèse Joliet (conseil d'administration) : c'est faisable. De toute façon, cela concerne les équipes les moins fortes donc la solution sportive devrait avoir une issue identique.

Olivier De Roy (Bruxelles Brabant Wallon) : j'ai cru entendre tout à l'heure que des équipes étaient en bronze mais qu'elles n'avaient pas le droit d'y être.

Marie-Thérèse Joliet (conseil d'administration) : quand je vous ai demandé au mois de mars de créer la catégorie bronze, je vous ai dit que toutes les équipes de la saison pouvaient se réinscrire. Même si classés en dessous de la place 30, certains clubs se sont réinscrits. Mais des clubs ne se sont pas réinscrits du tout. Ce que je voulais dire, c'est que ces clubs revendiquent encore quelque chose alors qu'on leur a déjà fait une fleur.

Jean-Pierre Delchef (président) : est ce que la solution de compromis peut satisfaire l'assemblée générale ? A savoir que l'on maintient la formule de championnat élaborée par Marèse, avec comme modus vivendi que les équipes Silver, qui n'avaient pas le droit d'y être, soit descendues en Bronze, au second tour ?

Paul Groos (Luxembourg) : si on décide quelque chose, il faut que ce soit clair et net et appliqué. Il faut que l'on se conforme à ce qui est décidé ici et si nouveau tollé, il ne faut pas revenir en arrière.

Jean-Pierre Delchef (président) : nous avons l'accord de Marèse, je répète la proposition : maintient des séries actuelles, avec descente des équipes concernées au second tour.

Michaël Castellani (Namur) : quels que soient les résultats ?

Marie-Thérèse Joliet (conseil d'administration) : oui

Michaël Castellani (Namur) : donc ça veut dire qu'une équipe invaincue à la fin du premier tour peut se retrouver en bronze ?

Plus de questions. Votes :

VOTES	7	7	9	3	4	30
PROV	BBW	HAI	LGE	LUX	NAM	TOTAL
Pour	7	0	4	0	4	15
Contre	0	7	5	3	0	15
Abs.	0	0	0	0	0	0
Majorité 2/3 >20				Résultat		NON

Olivier De Roy (Bruxelles Brabant Wallon) : nous n'avons pas voté le premier amendement, qui était de faire respecter le règlement.

Jean-Pierre Delchef (président) : j'avais compris que le second amendement 'écrasait' le premier. Ce n'est pas le cas ? Il aurait fallu intervenir plus tôt car le second amendement dépend du premier.

Michel Lejeune (Liège) : je propose de ne pas voter, ce n'est pas à l'ordre du jour de l'assemblée.

Jean-Pierre Delchef (président) : vous avez le droit de proposer des amendements en séance. Sinon, quand pouvez vous intervenir ? Donc, vous votez sur l'application du règlement.

Paul Groos (Luxembourg) : cela vaut dire qu'il faut tout recommencer ?

Jean-Pierre Delchef (président) : oui

Paul Groos (Luxembourg) : non, il faut arrêter. On demande de soutenir Marèse et on la ferait tout recommencer ?

Plus de questions. Votes sur l'application du règlement des jeunes régionaux tels que voté en mars 2026 :

VOTES	7	7	9	3	4	30
PROV	BBW	HAI	LGE	LUX	NAM	TOTAL
Pour	7	0	0	0	0	7
Contre	0	7	9	3	4	23
Abs.	0	0	0	0	0	0
Majorité 2/3 >20					Résultat	NON

11. Elections et mandats

11.1. Election des membres au conseil d'administration de l'AWBB

Deux candidats - MM Axel Hervelle et Fabien Muylaert

Jean-Pierre Delchef (président) : le conseil d'administration est composé minimum de 7 personnes et 13 maximum. Les dispositions du décret du 03.05.19, précisent qu'au maximum 2/3 des membres du conseil d'administration peuvent appartenir au même genre. Sur la base de la composition actuelle, nous avons 3 dames et 6 messieurs. Marc Marnette ayant présenté sa démission, il n'y a qu'une seule place vacante. Il s'agit là d'une des conditions de reconnaissance par la Communauté Française. Votre choix doit se porter sur un des deux candidats. A la question de savoir si on peut voter pour deux candidats, la réponse est négative. Si un bulletin comporte deux votes 'pour', le bulletin sera considéré comme nul.

Les deux candidats se présentent brièvement

Axel Hervelle : liégeois de 43 ans, j'ai la chance de vivre du basket depuis 26 ans. Joueur durant 20 ans et cela fait maintenant 6 ans que je suis dans le management des Spirou de Charleroi. J'ai rejoint les parlementaires du Hainaut dans le but de comprendre le fonctionnement d'une fédération. L'objectif de ma candidature est de continuer à apprendre et comprendre. Je suis passionné par la formation des jeunes.

Fabien Muylaert : j'ai un peu le même parcours qu'Axel, mais avec des années antérieures. Entré aux parlementaires après avoir rempli plusieurs fonctions dans différents clubs. Je pense qu'au niveau sportif, il faut travailler, arriver avec d'autres idées. La base de notre fédération, c'est de former des sportifs. J'ai encore beaucoup de choses à apprendre et mon souhait est de faire progresser notre sport favori.

Le bureau de dépouillement est composé de :

- Président de bureau : José Nivarlet
- Hainaut : Pascal Lecomte
- Liège : Michel Halin
- Bruxelles Brabant Wallon : Yves Van Wallendael
- Namur : Pascal Sonnet
- Luxembourg : Paul Groos

Jean-Pierre Delchef (président) : résultats des élections :

- 1 vote nul

- Fabien Muylaert : 10 voix
- Axel Hervelle : 19 voix

Axel Hervelle est élu au conseil d'administration pour une période de 5 ans. Merci à tous les deux d'avoir porté un intérêt pour nos activités

11.2 Désignation d'un représentant de l'AWBB à l'assemblée générale de Basketball Belgium

Jean-Pierre Delchef (président) : étant donné qu'Olivier de Roy arrête ses activités au 30/06, il revient à l'assemblée générale de désigner un successeur. Yves Van Wallendael est candidat, y en t'il d'autres ?

Aucune autre candidature

Pas de question. Votes :

VOTES	7	7	9	3	4	30
PROV	BBW	HAI	LGE	LUX	NAM	TOTAL
Pour	7	7	9	3	7	30
Contre	0	0	0	0	0	0
Abs.	0	0	0	0	0	0
Majorité 2/3 >20					Résultat	OUI

12. Répartition des parlementaires pour la saison suivante (PA 32)

25-26 AG 2026 06 13 DOC.29 - PA32							
PROVINCE	Seniors Régionaux	Seniors Provinciaux	Jeunes Régionaux	Jeunes Provinciaux	Total	Calcul PA32	Province
BBW	22	132	67	246	467	6,37140	6
Hainaut	19	154	60	306	539	7,35371	7
Liège	35	224	63	313	635	8,66347	9
Luxembourg	10	63	23	70	166		3
Namur	19	115	43	161	338	4,61142	5
2025-2026	105	688	256	1096	2145	27,0000	30

Jean-Pierre Delchef (président) : on constate une avancée notable de la province de Namur et légère diminution de Bruxelles Brabant Wallon

Pas de question. Votes :

VOTES	7	7	9	3	4	30
PROV	BBW	HAI	LGE	LUX	NAM	TOTAL
Pour	7	7	9	3	4	30
Contre	0	0	0	0	0	0
Abs.	0	0	0	0	0	0
Majorité 2/3 >20					Résultat	OUI

13. Formulation de propositions constructives pour une promotion de la gestion de l'Association

Néant

14. Nouvelles de Basketball Belgium

Jean-Pierre Delchef (président) : le conseil d'administration est composé paritairement de 4 membres AWBB et 4 membres BVL. Je voudrais remercier les membres AWBB qui ont défendu les intérêts de l'AWBB au niveau national. Au niveau du conseil d'administration, Laurence Van Malderen, Pascal Henry, Marc Marnette et moi-même. Compte tenu de la démission de Marc, il appartient au conseil d'administration de nommer un remplaçant. On gère le quotidien essentiel au niveau administratif. Il y a pas mal de travail, le conseil d'administration est composé de deux départements :

- Département compétition : Marie-Thérèse Joliet et Jean-Pierre Mespouille (AWBB) / Maarten Van Bockstaele et Toon Meert (BVL).
- Département national referee, composé de 6 membres : Yves Vandevoorde, Olivier Monsieur, Hervé Forthomme (AWBB) / Frank Van Den Bossche, Stijn Verstichel, Wouter Van Hoorne (BVL).

Je ne vous cacherais pas que la gestion du département arbitrage n'a pas été des plus faciles puisque nous avons dû constater un désaccord du conseil d'administration sur l'approbation des documents d'évaluation. Nous avons dû acter l'absence de base réglementaire pour pouvoir justifier la rétrogradation d'arbitres de TDM1 en TDM2 et de TDM2 en régional. Pour la saison 26-27, status quo mais nous pouvons nous réjouir du fait que 6 arbitres régionaux vont rejoindre le niveau national dont Ryan Ficherouille, Robin Mélot et Arthur Van de Vijver.

Nous avons des compétitions nationales intéressantes, qui constituent le fleuron de notre Basketball belge. 5 clubs TDW, 4 TDM1, dont le champion qui monte en BNXT League. Charleroi descend en TDM2.

Pour répondre à la question de tout à l'heure, à savoir s'il y a bien 6 descendants de prévus mais sur la base des modalités de montée et descente, il a été possible d'en récupérer certains, dont des francophones. Puis que nous ne sommes jamais sûrs concernant les montants en BNXT. Si un montant en BNXT, il y a une place vacante en TDM1, avec des conséquences au niveau de la TDM2.

Nos organes judiciaires, je remercie les membres de l'AWBB qui interviennent au niveau des organes judiciaires, mais il y a un déficit important par rapport aux membres BVL, il est temps de s'en inquiéter. Il faut garantir le traitement en français pour les dossiers qui concernent les clubs AWBB

Olivier De Roy (Bruxelles Brabant Wallon) : il y aurait trois clubs admis aux compétition nationales, mais qui n'auraient pas obtenu leur licences. Si oui, pourquoi ?

Et aussi, quel est ce fameux dossier évoqué tout à l'heure ?

Jean-Pierre Delchef (président) : 3 clubs pas en ordre et pour lesquels le conseil d'administration a octroyé une licence. La procédure n'avait pas été respectée.

Un dossier est actuellement devant les instances judiciaires, je me limiterais à évoquer les faits et ne souhaite pas d'intervention de l'assemblée générale.

Esneux Saint Louis United a posé la question de savoir pourquoi il n'était pas maintenu en TDM2. Sur la base du règlement des montées et descentes, il est prévu que lorsqu'un club d'une aile ne demande pas sa licence, il est remplacé par un club de la même aile. Hansbeke n'a pas introduit de dossier de licence, il a donc été remplacé par un club BVL. Esneux Saint Louis United part du principe que nous aurions dû d'abord demander les intentions des clubs descendants avant de faire monter un club supplémentaire. Le conseil d'administration de Basketball Belgium va statuer mercredi prochain.

Jean-Louis Degreef (Bruxelles Brabant Wallon) : les instances ont créé une nouvelle province : Brabant Wallon. Il faudrait dire que la province est Bruxelles Brabant Wallon. J'ai vu ceci dans un tableau de répartition des deux séries TDM2 A et B

Jean-Pierre Delchef (président) : ce sera rectifié

Saison 26-27 :

- TDW : la BVL compte 7 clubs et l'AWBB 4. Compétition classique : 20 matches, play-offs, play-down. Il est acquis qu'il y aura 1 descendant en TDW2. Après la saga de cette saison, je peux vous assurer que la TDW2 va exister.
- Composée de 10 équipes : 1 descendant de TDW, 4 équipes AWBB, 4 BVL et le champion de R1 dames. On y reviendra de manière plus concrète en novembre
- TDM1 : 14 équipes, dont 2 AWBB (United Woluwe et Neufchâteau). La possibilité de monter en BNXT existe toujours. Et il y aura bien sûr deux descendants, remplacés par les deux montants de TDM2.
- TDM2 : 28 équipes dont 14 AWBB. On tâche de garder un équilibre, c'est dans les textes. Maximum 3 équipes de la même province et répartition des montants de régionale dans chaque série
- Jeunes : même formule. Je voudrais faire un appel à tous les clubs AWBB de se porter candidat pour l'organisation des finales et demi-finales.. Pourquoi toujours en Flandre : parce pas de candidat francophone

15. Divers

Jean-Pierre Delchef (président) : pas reçu de divers mais vous avez la parole

Michel Lejeune (Liège) : Claude Germy est absent mais il nous a demandé de transmettre la plainte d'un de ses coaches concernant les dates de formation de coach. 6 dates proposées mais 5 tombent lors d'une journée de championnat.

Raphaël Obsomer (Directeur sportif) : on parle du niveau éducateur. Les championnats sont tellement chargés. Si on veut des dates en dehors des championnats, on peut le faire en juin mais les étudiants sont en examen. Nous avons essayé en juillet, on nous disait que c'étaient les vacances. On envoie les dates à l'avance en espérant que les candidats puissent s'arranger. Les dates ne concernent qu'une journée sur le weekend donc les changements de calendrier sont possibles. On a testé en soirée mais alors, ça double les soirées de présences. On a testé en internat mais c'était hors de prix.

En conclusion,

Jean-Pierre Delchef (président) : merci pour votre présence et votre participation. Le travail est encore important, on évolue sûrement mais peut être lentement. Et la rigueur demandée en ce qui concerne l'application de notre règlement sera notre ligne de conduite

L'assemblée se termine à 13h50

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'J. Delchef'.

Jean-Pierre Delchef
Président

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'B. Scherpereel'.

Bernard Scherpereel
Secrétaire général